MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mardi 7 juin 2011, à 20 h 30

Présidence de Mme Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *MM. Antoine Bösch* et *Yves Nidegger*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *Mme Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 mai 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 juin et mercredi 8 juin 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

Néant.

4. Rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» (IN-4).

Par arrêté du 2 mars 2011, le Conseil d'Etat a constaté que l'initiative populaire municipale «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» avait obtenu le nombre de signatures requis par la loi et a déclaré qu'elle avait abouti. Il revient dès lors aux autorités municipales de mettre en route le traitement de cette initiative tel que le prescrit la législation genevoise (articles 36A et suivants de la LAC).

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a informé le Conseil administratif qu'il disposait désormais d'un délai au 6 juin 2011 pour faire parvenir son rapport au Conseil municipal sur la validité et la prise en considération de celle-ci.

Conformément à l'article 36A LAC et dans le délai imparti, le présent rapport du Conseil administratif est d'abord consacré à la première étape du processus, qui porte sur l'examen de la validité de l'initiative (chapitre II). Dans un second temps, il présente les principaux éléments relatifs à la prise en considération de ce texte (chapitre III).

I. **Partie introductive**

A. *Bref historique*

Le Parti socialiste Ville de Genève a lancé le 11 novembre 2010 l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» et l'a déposé le 10 janvier 2011 avec 5437 signatures annoncées au Service des votations et élections (SVE). Après vérification de 4843 signatures de la part du SVE, 4010 paraphes valides ont été comptabilisés. Le nombre de 4000 signatures exigé par la Constitution pour l'aboutissement de l'initiative ayant été atteint, le Conseil d'Etat a pu constater l'aboutissement de l'initiative en date du 3 mars 2011.

Aujourd'hui, le Canton de Genève est le premier canton touché par le chômage en Suisse. Son taux de chômage atteint 6,3% contre 3,1 % de moyenne en Suisse[1]. Parmi les catégories les plus touchées: les jeunes (15-24 ans) comprennent 1353 chômeurs-euses inscrit-e-s dans le Canton2.

Ce fort chômage chez les jeunes est, entre autre, le résultat d'une pénurie dans la formation professionnelle. Bien que la barre des 2000 contrats d'apprentissage ait été dépassée en 2009-2010, avec 2122 contrats signés3, la demande de places d'apprentissage ne cesse de croître dans le Canton et en Ville de Genève. Ainsi, un grand nombre de jeunes se retrouvent directement au chômage et sans perspective d'avenir.

Il devient donc urgent de trouver des solutions afin de stimuler les entreprises à ouvrir davantage de places d'apprentissage. Sans quoi, ce déficit de formation amènera à des conséquences graves en matière d'emploi, ce que l'on peut déjà constater aujourd'hui.

Partant, les initiants demandent la création d'un fonds destiné à soutenir financièrement les entreprises sises en Ville de Genève qui créent de nouvelles places d'apprentissage.

B. *La procédure applicable aux initiatives municipales*

La loi sur l'administration des communes (ci-après LAC) définit précisément le processus applicable au traitement d'une initiative municipale et fixe des dates butoirs. Ce traitement a lieu en deux temps; le premier est consacré à la validité de l'initiative (est-elle conforme au droit supérieur?) et le second au traitement de son contenu (quelle sera la réponse politique à donner à la démarche des initiants?). Les échéances, telles qu'elles sont mentionnées dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 mars 2011, sont les suivantes, étant entendu que les autorités peuvent fort bien agir dans des délais plus brefs:

---

[1] La situation sur le marché du travail en avril 2011, SECO
[2] Informations statistiques, N. 25 mai 2011 OCSTAT
[3] Constats et données chiffrées 2011, OOFPC

- 6 juin 2011, rapport du Conseil administratif au Conseil municipal sur la validité et la prise en considération de l'initiative;
- 5 décembre 2011, décision du Conseil municipal au sujet de la validité de l'initiative;
- 4 septembre 2012, décision du Conseil municipal au sujet de la prise en considération de l'initiative;
- 4 mars 2013, fin du traitement de l'initiative par le Conseil municipal, si ce dernier a approuvé l'initiative ou décidé d'opposer un contreprojet à l'initiative.

Les initiants peuvent retirer leur initiative en tout temps, mais au plus tard 30 jours après la publication ou l'affichage de la décision définitive du Conseil municipal sur sa prise en considération et l'adoption éventuelle d'un contre-projet (article 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques).

Le Conseil administratif est d'avis que, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, il conserve à tout moment le droit d'élaborer des propositions, voire de soumettre un projet de délibération sous une forme proche du «contre-projet indirect». Enfin, la décision du Conseil municipal de valider ou d'invalider l'initiative peut faire l'objet d'une révision par une ou des instances supérieures (notamment par le Conseil d'Etat dans le cadre de la surveillance des activités communales).

II. **Examen de la validité de l'initiative**

Il revient au Conseil administratif de soumettre au Conseil municipal un projet de délibération relatif à la validité de l'initiative municipale «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants». La question doit être examinée sous l'angle de la recevabilité formelle et de la recevabilité matérielle. Les règles applicables sont celles qui valent pour toutes les initiatives populaires, qu'elles soient lancées au plan fédéral, cantonal ou communal.

A. *La recevabilité formelle de l'initiative*

a) L'unité de la matière

Le principe d'unité de la matière impose un rapport de connexité entre les différentes propositions contenues dans l'initiative. La doctrine recommande une interprétation très large de cette notion.

Le respect de ce principe postule que l'on présente au suffrage du corps électoral une question unique ou, à tout le moins, portant sur des objets interdépendants.

En l'espèce, l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» traite uniquement de la problématique de l'encouragement à la création de places d'apprentissage en Ville de Genève.

Dès lors, l'unité de la matière est respectée.

b) L'unité de la forme

Le respect du principe de l'unité de la forme exige que l'initiative soit rédigée soit sous forme de vœu, soit sous forme d'un projet rédigé de toutes pièces. Il incombe aux initiants d'opter pour l'une ou l'autre des formes, en prenant bien garde de ne pas mélanger les deux.

Dans le cas précis, l'initiative examinée est bel et bien rédigée sous la forme d'un vœu.

Elle respecte ainsi l'unité de la forme.

c) L'unité du genre ou l'unité normative

Ce principe prévoit que le projet doit être soit de niveau constitutionnel, soit de niveau législatif, sans qu'il y ait mélange des genres.

Le texte de l'initiative est parfaitement conforme à ce principe.

A relever toutefois qu'au niveau municipal l'initiative portant exclusivement sur une délibération du Conseil municipal, cette exigence ne peut, en tout état de cause, lui être opposée.

B. *La recevabilité matérielle de l'initiative*

a) L'exécutabilité

Ce principe veut qu'en cas d'acceptation par le peuple, l'initiative puisse être exécutée, c'est-à-dire traduite concrètement dans les faits et dans un délai raisonnable.

Toutefois, il faut que l'inexécutabilité de l'initiative soit manifeste pour qu'elle soit déclarée invalide. Il ne suffit pas que la loi adoptée suite à l'initiative ne puisse être réalisée qu'après un certain temps.

En l'occurrence, cette initiative a pour but d'apporter un soutien financier aux entreprises locales et peut donc être mise en œuvre en Ville de Genève.

b) La conformité au droit supérieur

L'exigence de la conformité avec le droit supérieur constitue la condition de validité la plus importante, dès lors qu'elle doit permettre à l'initiative de s'intégrer parfaitement dans l'ordre juridique existant.

Les initiatives municipales doivent respecter plusieurs dispositions de droit cantonal, sous peine d'invalidité partielle ou totale de l'initiative.

De surcroît, le contenu des initiatives municipales doit être conforme à l'ensemble des normes édictées par le droit cantonal, fédéral et international.

En vertu de l'article 68A, alinéa 1 de la Constitution genevoise (ci-après Cst GE), les électeurs d'une commune disposent du droit d'initiative sur les objets définis par la loi, étant précisé que ces objets sont définis à l'article 36 de la LAC.

L'article 36, let. f) LAC stipule que le droit d'initiative peut notamment s'exercer sur un objet relatif aux activités sociales.

Le but de l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» est de soutenir financièrement les entreprises locales pour permettre la création d'un plus grand nombre de places d'apprentissage et offrir ainsi de bonnes conditions de travail aux apprentis.

De ce fait, les prestations financières qui seraient versées par la Ville de Genève rentrent incontestablement dans la catégorie des «activités sociales», de sorte que le droit d'initiative a bel et bien été exercé en conformité avec l'article 36, let. f) LAC.

De plus, en application de l'article 68A, alinéa 2 Cst GE, l'initiative municipale adressée au Conseil municipal doit lui demander de délibérer sur un objet déterminé, à savoir dans un domaine relevant de la compétence du Conseil municipal tel qu'énuméré à l'article 30 LAC.

Selon l'article 30, alinéa 2 LAC, le Conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibérations, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes.

La question qui se pose est de savoir si la présente initiative est conforme au droit supérieur, fédéral ou cantonal.

Au regard de la législation en vigueur en la matière, le Conseil administratif estime que cette initiative peut être considérée comme conforme au droit supérieur.

III. **La prise en considération de l'initiative**

Dans ce cadre, il revient au Conseil administratif de se prononcer sur l'opportunité politique de la prise en considération.

Depuis le début de la législature actuelle, le Conseil administratif mène une politique volontariste en matière de lutte contre le chômage et de promotion d'une économie locale, durable et diversifiée.

Comme mentionné dans le Rapport relatif à l'insertion professionnelle en Ville de Genève[1] établi à fin 2009 à l'intention de Mme Sandrine Salerno, la Ville de Genève a développé depuis 2007 des projets novateurs visant à faciliter l'insertion des jeunes et des publics fragilisés. Tous ces projets visent la qualification des publics concernés, et ils ont pour caractéristique de collaborer avec les institutions existantes et le réseau associatif pour éviter les doublons et renforcer la synergie et la cohérence dans les actions entreprises.

Aides à la création d'entreprises

L'aide à la création d'entreprises a été renforcée via notamment une redotation financière de la Fondetec. La Fondetec œuvre depuis dix ans pour le développement des emplois et du tissu économique sur le territoire de la commune. Et ceci en apportant une aide au maintien et à la création de micros et petites entreprises, en offrant notamment des prestations de financements à des entrepreneurs-euses qui ne répondent pas aux conditions du crédit bancaire.

Ainsi, l'accent tout particulier a été porté sur la promotion et le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) sous plusieurs formes: partenariats avec la Chambre genevoise de l'ESS, APRES-GE, création de la structure d'accueil et d'accompagnement Essaim, soutien à la réalisation de projets spécifiques tels que la distribution de produits agricoles genevois, l'offre genevoise de produits issus du commerce équitable ou de coopératives agricoles.

Réinsertion socioprofessionnelle

Le Conseil administratif a mis en place une véritable politique en matière d'insertion socioprofessionnelle par une réorientation du Fonds chômage.

Cette politique est conforme à la volonté du Conseil municipal énoncée en 2003, qui visait à «financer des projets novateurs visant l'insertion socioprofessionnelle de toute personne en recherche d'emploi».

L'entrée en vigueur en 2008 de la nouvelle loi cantonale sur le chômage rendait par ailleurs difficile la poursuite des pratiques antérieures d'engagement dans l'administration, grâce au Fonds chômage, de chômeurs-euses, notamment en fin de droits.

L'administration municipale créatrice de places d'apprentissage

La Ville de Genève a mené une vaste campagne en faveur de l'apprentissage au sein de l'administration municipale et, actuellement, tous les départements

[1] Rapport sur l'insertion professionnelle en Ville de Genève établi en 2009 par Mmes Elvita Alvarez et Chiara Barberis.

forment des apprenti-e-s. Le nombre de places d'apprentissage a augmenté de 74%. 46 apprenti-e-s étaient engagé-e-s en 2007 alors que, pour la rentrée scolaire 2010-2011, ils/elles sont 80. L'accueil de stagiaires, de jeunes et de civilistes a également été renforcé; il s'est accru de 30%.

Rejoignant les initiants quant aux difficultés pour les jeunes de trouver des places d'apprentissage et à la nécessité pour les collectivités publiques de soutenir la formation professionnelle de ces jeunes communiers-ères, le Conseil administratif recommande la prise en considération de l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants».

IV. **Résumé et conclusion**

Le processus lancé avec l'aboutissement de l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» impose dès maintenant un calendrier précis aux autorités de la Ville. Il est évidemment loisible, en particulier au Conseil municipal et à la commission chargée de l'examen de l'initiative, d'agir dans des délais plus courts que ceux imposés par la loi (voir chapitre I B). Tant la recevabilité formelle et matérielle de l'initiative que l'opportunité politique paraissent par ailleurs remplies (chapitres II et III).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre y), et 36B, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 mars 2011 constatant l'aboutissement de l'initiative communale intitulée: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants!»;

vu le rapport du Conseil administratif du 1er juin 2011;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Déclare valide l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants!»

Annexe: texte de l'initiative IN-4

Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !

Genève, ville formatrice
En 2009, 1961 contrats d'apprentissage ont été signés à Genève. L'administration municipale a elle doublé le nombre de places offertes. Les entreprises, les syndicats et l'Etat de Genève travaillent à une formation professionnelle de qualité.

Il manque des places !
Néanmoins, de nombreux jeunes peinent à trouver un apprentissage et se retrouvent sans perspectives professionnelles et sociales. Le manque de places est particulièrement important pour les apprentissages destinés aux élèves en difficulté.

Soutenir les entreprises locales formatrices
Nous proposons, par cette initiative, d'apporter un soutien financier aux entreprises locales qui créent des places d'apprentissage. Ainsi, nous renforçons la formation de nos jeunes et offrons une aide directe à l'économie réelle, éprouvée par la crise financière.

Garantir de bonnes conditions de travail
Le soutien financier sera accordé aux entreprises qui offrent, sur la base des accords entre partenaires sociaux et de standards définis par la Ville de Genève, de bonnes conditions de travail aux apprenti-e-s. Cette initiative s'inscrit dans l'optique d'un développement durable de Genève.

« Les soussigné-e-s, électrices et électeurs dans la Commune de Genève, en vertu des articles 68A et 68B de la Constitution de la République et Canton de Genève du 24 mai 1847, de l'article 36 lettre b et c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, demandent aux autorités municipales l'instauration de mécanismes financiers soutenant la création de places d'apprentissage dans les entreprises sises en Ville de Genève qui offrent, sur la base des accords entre partenaires sociaux et de standards définis par la Ville de Genève, de bonnes conditions de travail aux apprenti-e-s. »

	Nom (en majuscule)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Domicile (adresse complète)	Signature
1						
2						
3						
4						
5						

Peuvent signer l'initiative, les citoyennes et citoyens domiciliés en Ville de Genève, y compris les ressortissants étrangers domiciliés en Ville Genève et établis en Suisse depuis plus de huitans.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100.–. Les signatures obtenues par un procédé répriimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, art. 91).

Le retrait total ou partiel de la réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants formant le comité d'initiative: Carasso Grégoire, rue Cavour 7, 1205 Genève. Frigerio Imperia Jannick rue de la Prairie 3, 1202 Genève. Romano Maria Victoria, rue Micry 11, 1207 Genève. Deshusses Géraldine, avenue Pertchier 4, 1206 Genève. Kanaan Sami, rue du 31 Décembre 24, 1207 Genève. Thévoz Sylvain, rue John-Rehfous 2, 1205 Genève. Stadermann-Wathier Virginie, rue Rothschild 42, 1202 Genève.

_____

Le service des votations et élections certifie la validité de _____ signatures.
Le contrôleur : _____ Genève, le _____

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de l'initiative et son renvoi à la commission du règlement sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité (50 oui).

5. Projet d'arrêté du 17 mai 2011 de Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Alexandra Rys, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, MM. Georges Queloz et Jacques Hämmerli: «Jetons de présence et indemnités 2011-2015» (PA-128)[1].

Troisième débat

La présidente. J'ouvre le troisième débat et je vous informe que le bureau a été saisi de trois amendements. Le premier est présenté par Mme Nicole Valiquer Grecuccio pour le groupe socialiste:

Projet d'amendement

«Ajustement des jetons de présence selon le tableau ci-joint.»

Le second amendement, présenté par M. Eric Bertinat, modifie l'article 5 du projet d'arrêté PA-128:

Projet d'amendement

«Une participation annuelle de *24 000 francs* est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal *pour être affectée à l'engagement d'un assistant parlementaire*.»

Le troisième amendement de MM. Michel Chevrolet, Soli Pardo, Eric Bertinat, Alberto Velasco et de Mme Vera Figurek propose un nouveau libellé de l'article 5:

Projet d'amendement

«Une participation annuelle de *40 000 francs* est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.»

Je passe la parole à M. Velasco.

---

[1] «Mémorial 168e année»: Développé, 6874.

M. Alberto Velasco (S). Madame la présidente, je prendrai la parole après Mme Valiquer Grecuccio qui défendra l'amendement socialiste.

M. Eric Bertinat (UDC). Je voudrais simplement annoncer que je retire mon amendement, ayant été largement dépassé par le centre, pour une fois…

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Celles et ceux qui ont siégé lors de l'ancienne législature se souviendront que le groupe socialiste avait déposé le même amendement concernant l'ajustement des jetons de présence pour la législature 2011-2015. Je précise que ce dernier ne concerne pas les indemnités. Le groupe socialiste redépose donc cet amendement. Nous tenons à souligner que les jetons de présence n'ont plus été adaptés depuis huit ans et que les augmentations proposées s'échelonnent de 10 francs – pour la somme la plus basse – à 20 francs, pour la présidence du Conseil municipal, mais, en règle générale, de 7 à 10-15 francs. Vous comprendrez qu'il s'agit donc d'une adaptation légère de nos jetons de présence, compte tenu du travail que nous fournissons.

Nous revendiquons que les conseillères et conseillers municipaux travaillent non seulement dans les plénières – puisque c'est l'aspect le plus visible de notre travail – mais également en commission, en caucus, en intercaucus… de nombreuses séances, au fond, pour améliorer les travaux de ce Conseil municipal et pour permettre à chacun et chacune d'entre nous de prendre les bonnes décisions.

Cette adaptation nous semble tout simplement normale. Elle est liée au cours normal de la vie. C'est pourquoi le groupe socialiste redépose cet amendement et vous demande d'adopter l'augmentation de ces jetons de présence.

Je signale quand même qu'en 2011 ces jetons de présence ont coûté grosso modo 2,11 millions de francs sur un budget global de la Ville de Genève de 1,127 milliard de francs. Ces jetons de présence ne représentent donc que le 0,19% de ce budget global. Cela devrait permettre de faire taire le bruit selon lequel nous nous enrichissons sur le dos des citoyens et des citoyennes. Nous devrions peut-être dire le contraire, à savoir que nous sommes tous ici élus pour faire un travail dans l'intérêt public, la présidente nous l'a bien rappelé dans son discours sur le bien commun.

M. Alberto Velasco (S). Chers collègues, j'avoue que j'ai été étonné d'apprendre que certains membres de ce parlement… et de mon groupe aussi d'ailleurs – il y a eu un débat – étaient réticents à l'idée de réactualiser une somme qui avait été bloquée il y a huit ans. Alors peut-être ont-ils eu raison. Mais alors, cela veut peut-être dire que les députés du Grand Conseil, qui revalorisent

chaque quatre ans leurs jetons de présence en fonction du coût de la vie, sont en train de se surpayer! Si ces élus réticents disent que nous sommes trop payés au Conseil municipal, alors, je suis désolé, mais il y a quelque chose qui ne va pas chez les élus de ce parlement qui considèrent que leur travail ne mérite une telle rétribution, et ce dans une ville où chaque appartement construit se vend à 35 000 francs le mètre carré, où ceux qui paient une villa 10 millions de francs le faisaient avant pour 1,5 million de francs! Si nous ne pouvons pas revaloriser de 15 francs les jetons de présence des conseillers municipaux, je ne comprends plus rien! Chers collègues, il y a des gens dans les bancs d'en face qui n'ont pas besoin de ces jetons de présence parce qu'ils reçoivent peut-être des sommes adéquates, par ailleurs. Malheureusement, il y a d'autres partis qui ont besoin de ces jetons de présence pour la vie du parti. Par exemple, au Mouvement citoyens genevois, je ne pense pas que vous ayez des revenus provenant des milieux bancaires, ou autre. Vous avez donc besoin des jetons de présence.

Mais je pense aussi à certains élus qui n'ont pas d'emplois très bien rémunérés. Il s'agit d'une catégorie pour laquelle les jetons de présence représentent peut-être la possibilité de financer leurs vacances. Pour d'autres, ils représentent un revenu pour vivre. (*Remarques.*) Oui, je pense à vous, et vous savez très bien ce que je veux dire quant à l'utilisation que vous faites de cette somme. Et donc, en ce qui vous concerne, vous n'avez pas besoin des jetons de présence! Effectivement, et si c'est le cas vous pourriez faire une chose, Mesdames et Messieurs du groupe libéral: vous pourriez faire un don à la République. (*Remarques.*) Madame la présidente, j'enjoins à ce groupe, qui considère qu'on pourrait rabaisser les jetons de présence, de faire don de ce delta perçu à la République et Canton de Genève, au trésor cantonal! (*Applaudissements et remarques.*)

Une stèle en marbre que nous mettrions, ici, à l'Hôtel de ville, pourrait rappeler que le groupe libéral-radical, considérant que ses membres sont beaucoup trop payés par rapport à leur train de vie, verse une partie de leurs jetons de présence à la République et canton de Genève. Et moi, franchement, je tirerais mon chapeau. Quant à nous, vu nos situations, nous avons besoin de ces jetons de présence pour vivre, pour que nos partis puissent exister, pour les campagnes et pour informer les citoyens. Par conséquent, nous conjurons cette assemblée… enfin les pauvres de cette assemblée, à bien vouloir se rallier à nous. (*Applaudissements.*)

La présidente. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancienne collègue, Mme Christiane Olivier. (*Applaudissements*).

M. Christian Zaugg (EàG). Madame la présidente, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe, Ensemble à gauche, soutiendra l'amendement socialiste pour les raisons suivantes.

La politique a besoin de nous tous et nous toutes; je parle ici des personnes physiques mais également de moyens financiers. Ces moyens sont indispensables et chacun sait qu'une campagne engendre des frais, ici un tract tous ménages, là des annonces dans les journaux.

Ce n'est un secret pour personne, nous donnons 75% de nos jetons de présence à nos partis et chez nous, en dehors de quelques exceptions qui confirment la règle, point de généreux donateurs, particuliers ou chefs d'entreprise qui alimentent nos caisses, mais seulement des travailleurs et des travailleuses, des personnes au chômage, quelques modestes indépendants, ou des intermittents du spectacle qui ont parfois de la peine à payer leurs cotisations.

Nous avons donc besoin de cet argent pour faire part égale avec certains partis, et c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons la proposition socialiste d'augmenter d'environ 10% nos jetons de présence, une mesure qui vise à plus de démocratie au sein de ce Conseil municipal.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve que ce discours est tout à fait hallucinant. M. Velasco s'en prend directement au Parti libéral-radical, mais je crois qu'il se trompe de débat. Il devrait s'en prendre à la majorité du Conseil municipal, puisque nous sommes ici dans un troisième débat, et que vous avez perdu les deux premiers. Je ne comprends donc pas pourquoi vous vous en prenez ce soir au seul Parti libéral-radical, et non à tous les groupes. *(Remarques.)*

Ecoutez, soyons un peu sérieux! Nous sommes le Conseil municipal de la Ville de Genève, c'est-à-dire une petite ville dans un Canton où les communes ont relativement peu de pouvoir. Notre Conseil est un des parlements municipaux qui a le moins de pouvoir en Suisse et qui, pourtant, est celui qui siège le plus souvent. Cela signifie que nous sommes le parlement qui coûte le plus cher. Nous serions tout à fait favorables à une augmentation du taux horaire des jetons de présence, mais, alors, il faudrait quand même faire un petit effort pour diminuer le nombre d'heures de séances. Ce n'est pas ce qui s'est passé lors de la précédente législature et ce n'est pas le chemin que prend cette législature.

Nous serions tout à fait favorables à un paiement au résultat… *(Exclamations.)* Je ne parle pas de salaire au mérite, mais lorsqu'un débat sur une proposition du Conseil administratif… *(Remarque.)* Bon, Madame Wenger, vous me faisiez la leçon tout à l'heure! Maintenant, vous pourriez me laisser parler, merci! Lorsque nous passons des heures et des heures sur un sujet sur lequel nous sommes tous d'accord, permettez-nous de penser que certains ont quand même une volonté de faire rallonger les débats pour augmenter les recettes de certains partis.

Maintenant, Mme Wenger va certainement me tomber dessus, comme elle l'a fait la fois précédente, mais j'aimerais rappeler à tous ceux qui nous écoutent qu'il ne s'agit pas seulement des jetons de présence. Il s'agit de rappeler que ces jetons de présence, que ce salaire est non imposable! Vous savez bien qu'à Genève 20 000 francs non imposables équivalent à 40 000 francs de salaire brut. C'est quand même considérable pour les heures que nous passons ici! Nous recevons des PC dernier cri avec la maintenance offerte… *(Protestations.)*

La présidente. Je vous prie de faire silence et d'écouter l'orateur!

M. Olivier Fiumelli. Chaque mois, chacun reçoit 49 francs pour une liaison internet gratuite. La population touche-t-elle aussi cela? Nous nous sommes accordé, de manière totalement illégitime, des abonnements TPG pour voyager dans tout le canton… *(Huées.)* Nous nous sommes également accordé la prise en charge de nos frais de baby-sitter… *(Protestations.)*

La présidente. Monsieur Fiumelli, arrêtez-vous deux minutes! Je demande à la salle de reprendre son calme et je vous prie de faire baisser le niveau sonore. Poursuivez, Monsieur Fiumelli!

M. Olivier Fiumelli. Ecoutez, si certains sur les bancs de la gauche souhaitent dénigrer mes propos en fonction de ma profession, c'est mal parti pour eux! Cela dit, nous trouvons que ces attaques contre le Parti libéral-radical sont tout à fait regrettables. Nous faisons notre travail consciencieusement. Vous avez une force militante que nous n'avons peut-être pas. Cette force militante n'est pas valorisée en Suisse, mais si nous étions en France, elle serait tout à fait valorisée dans le cadre du financement des partis. Et là, nous verrions bien qui sont les partis les plus riches!

Mais pour nous, il n'y a aucune raison, aujourd'hui, d'augmenter les jetons de présence, d'augmenter la facture pour le contribuable. Nous disons donc non à ces amendements et nous souhaitons reconduire le projet d'arrêté PA-128 tel qu'il a été voté à la fin de la précédente législature.

M. Adrien Genecand (LR). Madame la présidente, vous transmettrez à M. Velasco qu'il a bien expliqué ce qu'il voulait ce soir – lui et d'autres – c'est-à-dire travailler pour le parlement de la Ville. Ce n'est pas vraiment le débat! Nous sommes dans une démocratie qui veut un système de milice. Cela veut dire

que, théoriquement, chacun et chacune devrait travailler à côté de son activité de parlementaire. Nous pouvons être d'accord ou pas, mais c'est le principe qui prévaut. Or, vous prévaloir du fait que certains ont besoin des jetons de présence pour les augmenter, et pour vivre, c'est faire un déni total du système dans lequel nous vivons.

Si vous voulez mener ce débat, il vous faut le mener au niveau fédéral. Vous avez plusieurs représentants à cet échelon à qui vous pourrez dire que vous voulez professionnaliser. Nous changeons de système et, à ce moment, il n'y aura plus de problèmes! Mais, en l'état, nous sommes dans un système de milice où tout un chacun doit travailler à côté. Il n'est pas acceptable d'augmenter les jetons de présence tout simplement pour vivre, alors que d'autres doivent travailler et ne peuvent pas passer le même temps que vous sur les bancs. *(Exclamations.)*

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, je souhaiterais un peu dépassionner ce débat. En tant que politiciens, aujourd'hui à Genève, nous sommes des gens ni repus ni trop grassement payés. Les campagnes électorales sont très longues, souvent très chères, si j'en crois les derniers chiffres présentés par le Parti socialiste ou, du moins, ceux qu'ils ne nous ont pas montrés… Pour une heure de séance, pour les plus lents d'entre nous, il faut compter en moyenne deux heures de préparation, qui ne sont évidemment pas payées.

Cela dit, il faut quand même expliquer au citoyen lambda – au-delà de la petite partie de rigolade à laquelle nous nous prêtons – que ce que nous faisons ici, autour de cette assemblée, ressemble plus souvent, effectivement, à un travail de milice, et parfois même à un travail de bénévolat auquel il faut beaucoup croire.

Nous avons des familles, et parfois des enfants en bas âge à la maison. Eh bien, c'est du temps que nous passons autour de cette honorable assemblée, en commission – plus de vingt heures par semaine pour les plus travailleurs d'entre nous – pour une somme d'environ 100 francs de l'heure. Il faut dire aussi aux citoyennes et aux citoyens que les conseillères et conseillers municipaux ne reçoivent pas un salaire en fin de mois, mais une participation tous les six mois, laquelle est reversée, pour partie, aux partis politiques.

Lorsque, pour certains d'entre nous, nous avons peut-être 5000 ou 10 000 francs, en moyenne, au bout de six mois, avec tout le temps qui est consacré ici, je ne pense pas que ce soit véritablement beaucoup demander à la collectivité que de verser ces sommes.

Je vous recommande aussi d'accepter l'amendement que nous avons présenté, et qui a été signé, avec bienveillance, par la plupart des partis de cette enceinte.

Evidemment, il s'agit d'une somme qui pourra poser problème à certains partis, puisqu'il s'agit d'augmenter la somme annuelle attribuée à chaque parti, de 20 000 francs, aujourd'hui, à 40 000 francs. Cela peut sembler beaucoup mais, pour un parti, ce n'est pas grand-chose. Les citoyennes et les citoyens doivent savoir que les partis politiques sont financés par notre travail, ce soir.

Alors, Monsieur Fiumelli, oui, nous passons plus de vingt heures dans nos séances de commission ou dans des activités bénévoles autour de discussions que nous avons au sein de nos propres partis. Oui, nous avons également besoin de beaucoup d'énergie pour convaincre les concitoyens que notre politique est la bonne politique. Et non, nous ne sommes pas payés pour bien d'autres séances. Si nous faisons un petit calcul de toutes les séances auxquelles nous participons en dehors de ces activités municipales, je peux vous dire que le citoyen est gagnant avec ce système de milice.

Ce ne sont pas ces 10% qui feront la différence! Ce ne sont pas non plus ces 10% qui nous rapprocheront des 100 000 francs que perçoit chaque conseiller national à Berne. Ce ne sont pas les 40 000 francs alloués à chaque parti qui feront la différence avec les 100 000 francs touchés par chacun des partis politiques représentés au Grand Conseil. Nous restons raisonnables. Et oui, Monsieur Fiumelli, nous sommes la plus grande ville de Suisse… ou une des plus grandes villes de Suisse… Je considère que nous sommes la plus grande ville de Suisse, même si nous sommes la deuxième, mais permettez-moi, Monsieur Fiumelli, d'être un peu chauvin, ce soir! Alors c'est sans pudeur que je recommande à tous de rétribuer correctement les conseillères et conseillers municipaux de la République et canton de Genève et de notre ville. *(Applaudissements.)*

M. Soli Pardo (MCG). Chers collègues, j'avais quelques réticences à prendre la parole, mais je me suis fait violence et je la prends quand même. Les différents jetons dont nous parlons, nous allons les encaisser personnellement ou non – j'y vois un peu une entorse – mais, là, je fais un petit reproche à l'ancien Conseil municipal qui aurait pu régler cette histoire avant que nous ne débarquions. Nous ferons avec!

Par ailleurs, vous savez tous que le Mouvement citoyens genevois n'est ni à gauche ni à droite. Il est à gauche et à droite. Vous le savez parce que vous suivez un peu l'actualité. Or, quelqu'un a eu la facétie de nous placer tout à droite. C'est amusant. C'est une fantaisie intéressante. Ce doit être pour froisser un certain M. Blocher qui a dit qu'il ne devait y avoir personne à droite de l'Union démocratique du centre. (*Rires et remarque*.) Alors, nous pourrions être n'importe où, puisque, comme vous avez eu l'occasion de le voir, nous avons voté et à gauche et à droite, et à droite et à gauche.

Maintenant, pour redevenir un peu sérieux, parlons de ces indemnités. Il est inacceptable d'entendre certains s'autoflageller, ici. Nous avons été élus par le peuple. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra l'amendement socialiste ainsi que celui du Parti démocrate-chrétien pour une raison très simple: notre travail vaut quelque chose. Si nous considérons qu'il ne vaut rien, nous pouvons diminuer nos jetons. Alors, déposez un amendement, Mesdames et Messieurs, pour diminuer encore ces jetons, pour mieux dévaloriser notre fonction et ce Conseil municipal! Ce n'est pas possible!

Nous faisons un travail – Michel Chevrolet l'a bien relevé – qui implique non seulement les heures de présence pour lesquelles nous touchons quelque chose, mais également des heures de préparation, de téléphone, des heures de courrier, de courrier électronique et des heures de réunions, entre nous. Ce n'est donc vraiment pas un «salaire» impressionnant par rapport au travail que nous faisons. Le Mouvement citoyens genevois votera les amendements présentés ce soir, et je vous remercie de votre patience. (*Applaudissements.*)

M. Claude Jeanneret (MCG). Eh bien, voilà, vous allez avoir une série Mouvement citoyens genevois. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues, oui, le Mouvement citoyens genevois soutiendra les amendements socialiste et démocrate-chrétien pour une raison très simple: nous sommes ici pour faire du travail et défendre les intérêts du citoyen. Il y a peut-être des sensibilités différentes, mais je crois que tous, ici, nous avons cette volonté. Et nous n'allons pas compter notre temps!

Une milice, contrairement à ce qu'on pense, n'est pas nécessairement gratuite. Ce sont des gens qui ne sont pas payés régulièrement pour un temps alloué, comme certains peuvent émarger à certaines administrations. Par contre, nous sommes payés pour des temps de présence aux débats auxquels nous participons. Mais cela se prépare! Cela se prépare de différentes manières, et tout ce temps-là n'est pas compté. Alors, l'indemnité, elle est réelle – ce n'est pas rien – mais elle est quand même symbolique. Elle ne correspond pas au temps total que nous passons à travailler – comme le disait très bien, tout à l'heure, notre collègue démocrate-chrétien.

Ce qui me surprend, c'est que c'est toujours un peu les mêmes groupes qui veulent rechigner sur les jetons de présence ou les indemnités de ceux qui travaillent. Et ces groupes sont ceux qui, souvent, sont des représentants de lobbies qui les paient bien pour être ici ou ailleurs, comme représentants politiques… (*exclamations*) …mais qui ne sont pas nécessairement des élus populaires, à notre sens. Or, quand nous entendons M. Fiumelli reconnaître qu'ils n'ont pas fait grand-chose lors de la dernière législature et qu'ils feront la même chose cette

fois, moi, cela me fait peur, et là, évidemment, ils touchent trop! (*Rires*.) Mais si nous devons travailler, nous ne touchons pas trop, et c'est la raison pour laquelle nous sommes entièrement d'accord avec les propositions qui ont été faites par le Parti socialiste et par le Parti démocrate-chrétien.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, les Verts n'auront pas changé d'avis en quelques semaines, comme d'ailleurs, me semble-t-il, la totalité des groupes qui étaient présents lors du deuxième débat. Vous vous souvenez que celui-ci fut assez houleux. Nous avons eu des tirs de missile croisés entre A gauche toute! et les libéraux – c'était avant les changements de noms. Si je me souviens bien, Ensemble à gauche nous disait que des gens vivent de la politique, et qu'il fallait qu'ils puissent vivre mieux. Nous pouvons entendre ce discours, tout en nous étonnant quand même. Ma foi, la vie est ce qu'elle est mais, dans un parlement de milice, on ne doit pas professionnaliser la politique. Nous avons aussi entendu les libéraux dire que, pour la médiocrité des débats que nous avions, c'était bien cher payé. C'était vraiment un débat lamentable!

Ce soir, le débat vole un peu plus haut, et je crois que M. Pardo a dit les bonnes choses. Il est vrai que nous devons être correctement rétribués. Le sens de la discussion, c'est cela: est-ce que le montant de nos jetons de présence est juste ou pas? Nous sommes dans le subjectif! Les uns diront oui, les autres non! Nous, les Verts, nous trouvons que les indemnités qui nous sont proposées sont justes. Nous regrettons cette augmentation et nous ne la soutiendrons pas parce que nous pensons que c'est un mauvais message à envoyer à la population.

La population genevoise rame pour se loger et pour bosser, et nous, nous nous augmentons! Alors, je sais bien que le coût de la vie a augmenté. Je sais bien que nos jetons de présence n'ont pas été indexés en huit ans. Je ne fais pas dans le populisme, il y en a d'autres qui s'en occupent… enfin, en tout cas pas depuis le début qu'ils siègent ici. Mais, pour notre part, nous n'augmenterons pas ces jetons de présence. Nous refuserons ces amendements.

Nous, les Verts, sommes extrêmement à l'aise, car, au niveau soutien – les grandes banques, les grandes industries – ce n'est pas terrible! Le WWF, ces temps-ci, nous sommes un peu en froid, et puis d'ailleurs, ils ne nous ont jamais soutenus! C'est clair que nous avons perdu quatre sièges aux dernières élections. Nous avons un commissaire de moins par commission, mais j'ai envie de dire que nous allons faire comme les ménages, comme les Genevois. Quand vous avez moins de pognon, eh bien, vous dépensez moins! Alors, nous ferons avec.

Pour terminer, j'aimerais savoir qui est sincère dans ce parlement quand il parle de population et de soutien. C'est pourquoi, au nom des Verts, je demanderai l'appel nominal. (*Applaudissements*.)

M. Pascal Holenweg (S). Madame la présidente, j'aimerais d'abord faire quelques remarques que je vous prie de transmettre, d'une part à M. Fiumelli, d'autre part à M. Pardo. M. Fiumelli évoquait l'éventualité d'une rémunération au mérite des conseillers municipaux. Je suis dans l'impatience d'attendre le critère qui va mesurer notre mérite, car, s'il est vrai que le budget est l'acte politique fondamental de la commune, le mérite des conseillers municipaux devrait se mesurer aux bonis des comptes. Le boni des comptes de l'année dernière, c'est 80 millions de francs à se partager entre 80 conseillers municipaux; la proposition me paraît intéressante…

En outre, quand il ajoute que les indemnités que nous recevons ne sont pas imposables, effectivement, elles ne sont pas imposables, mais elles sont saisissables et elles sont constitutives du revenu déterminant. Troisièmement, quand M. Fiumelli nous dit que les compétences actuelles de notre commune ne justifient pas que nous recevions les indemnités qui sont les nôtres, je suis totalement d'accord avec lui. Cela dit, quelle est la majorité politique, dans ce Conseil, au Grand Conseil, et au Conseil d'Etat, qui refuse systématiquement, depuis des années, d'accroître les compétences des communes en général, et de la Ville de Genève en particulier, sur l'aménagement, les transports et le logement? Quelles sont les forces politiques qui contraignent la Ville de Genève à n'être qu'une demi commune, à l'aune suisse, à être la commune suisse qui a le moins de compétences dans les domaines qui l'intéressent directement?

Ce ne sont pas les forces de gauche et ce n'est pas le Parti socialiste. Ce sont vos forces politiques qui font de cette commune une commune amputée, une commune incapable d'assumer les compétences qu'ont toutes les communes de ce pays.

Si nous n'avons pas les compétences que nous devrions avoir, c'est parce que la majorité politique du Canton – quand elle le peut – et les partis politiques municipaux qui suivent la majorité politique cantonale refusent à la commune les compétences qui devraient être les siennes. Ce n'est pas parce que nous sommes incapables d'exercer ces compétences. C'est parce que ces compétences nous sont refusées!

Ma quatrième remarque s'adresse à M. Pardo. Effectivement, dans cette République, nous sommes les seuls travailleurs avec un T majuscule qui votent leur propre salaire. En quelque manière, nous réalisons le vieux rêve de l'autogestion socialiste. En fait, nous ne devrions pas voter les jetons de présence, puisque c'est nous qui les touchons, et nous ne devrions pas pouvoir voter le budget, puisque, en votant le budget, nous votons nos propres impôts! C'est la raison pour laquelle quelques exceptions sont prévues à la règle de l'article 42. La plupart des décisions que nous prenons dans ce Conseil municipal, pour les décisions importantes, touchent toute la population. Nous faisons partie de la population. Nous

ne sommes pas encore une caste d'intouchables. Par conséquent, la plupart des décisions que nous prenons nous concernent aussi.

Si nous appliquions l'article 42 aussi strictement que vous semblez le souhaitez, nous ne pourrions pas voter sur grand-chose, à part sur quelques résolutions de solidarité internationale. Effectivement, quand nous soutenons la juste lutte du peuple syrien, nous ne sommes pas directement touchés par les balles que le régime Assad envoie sur ses populations.

Sur le fond, maintenant, nous barbotons allègrement dans une vieille hypocrisie – et l'intervention de M. Genecand, tout à l'heure, l'illustrait – celle qui consiste à dire, ou à croire, ou à faire croire que les parlements, en Suisse et à Genève, sont encore des parlements de milice. Il y a au moins un demi-siècle qu'il n'y a plus de parlement de milice dans cette République et que le parlement fédéral n'est plus un parlement de milice. Il y a au moins un demi-siècle que nous ne sommes plus indemnisés, mais rémunérés. Si nous ne sommes pas salariés, nous sommes déjà rémunérés… Les jetons de présence que nous touchons à la fin de l'année équivalent grosso modo à un tiers temps d'un salaire de la fonction publique municipale.

Cela dit, si nous continuions à cultiver le mythe des parlementaires de milice totalement désintéressés, absolument bénévoles, animés uniquement du souci du bien public, et qui n'auraient besoin d'aucune indemnité, pas plus, d'ailleurs, que nos organisations politiques n'auraient besoin d'un quelconque soutien de la collectivité publique; si nous continuions à cultiver ce mythe-là, nous ne devrions plus avoir d'indemnités du tout, et il suffirait de nous accorder des tickets restaurants pour les jours de séances du Conseil municipal. A ce moment-là, nous serions parfaitement cohérents. Nous serions un parlement de milice, animé par de purs bénévoles.

Mais nous ne sommes plus un parlement de milice depuis cinquante ans et, en réalité, il n'y a plus de parlement de milice dans une démocratie depuis qu'il y a démocratie. Effectivement, il peut y avoir un parlement de milice quand les parlements sont composés de propriétaires fonciers payant l'équivalent de l'impôt sur la fortune. Ces parlements-ci ont été abolis en 1847. Depuis, nous avons des parlements démocratiques où, en principe, tous les citoyens ont le droit de siéger. A partir de là, il n'y a plus seulement des gens qui peuvent se permettre de siéger gratuitement. Il y a aussi des personnes qui, siégeant dans un parlement, y perdent une partie de leurs revenus. Il y a aussi des organisations politiques qui, faisant campagne et n'ayant pas de soutien de l'économie privée, ont également besoin d'un financement, lequel est assuré par leurs élus.

Dire que nous sommes encore dans un système de parlement de milice, c'est ignorer complètement l'évolution des institutions politiques depuis un siècle, ou alors faire preuve d'une absolue hypocrisie. Nous ne sommes plus des miliciens.

Nous ne sommes pas encore totalement des politiciens professionnels. Nous sommes déjà des politiciennes et des politiciens, des militantes et des militants qui consacrent entre un quart et un tiers de leur temps à l'activité qu'ils mènent ici et dans les séances de commission. A cela s'ajoute, pour certains d'entre nous, celle à laquelle ils s'adonnent encore dans d'autres instances.

L'indexation des jetons de présence, telle qu'elle est proposée par l'amendement socialiste, est un tout petit pas pour nous éloigner de l'hypocrisie régnante, et qui consiste encore à dire, comme on le disait en 1815, que nous n'avons besoin que d'un parlement de milice. C'est un tout petit pas prudent. On n'en est pas encore à reconnaître réellement la situation des conseillers municipaux de la Ville de Genève, des députés du Grand Conseil et, à plus forte raison, des membres du parlement fédéral. On n'en est pas encore à reconnaître la situation des parlementaires presque professionnels ou partiellement professionnels. Mais on en est déjà, avec un tout petit pas, à reconnaître que le travail qui est fait ici, quelles que soient la nature et la qualité de ce travail, est un travail. Tout travail ne mérite pas forcément salaire, mais un minimum de rémunération. Si vous voulez en revenir à la situation où seuls ceux qui ont des rentes, de la fortune, un revenu assuré et des gens pour les payer dans leur famille pour faire ce qu'ils font…

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M. Pascal Holenweg. …effectivement, proposez la gratuité totale du travail des conseillers municipaux! Nous, nous considérons qu'il y a 150 ans nous sommes entrés dans un système démocratique, qu'un système démocratique est incompatible avec un parlement de milice, et que l'idée du parlement de milice relève du folklore politique mais absolument pas de notre situation, et de la situation réelle de cette commune et de cette République.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que ce débat est un peu lunaire et j'ai de la peine à comprendre certains arguments, notamment ceux des représentants du Parti libéral-radical qui nous ont expliqué tout à l'heure qu'il fallait totalement déconnecter le revenu – si on peu appeler cela un revenu – et une quelconque indemnité. Je crois, en revanche, qu'un travail est fourni par les conseillères et les conseillers municipaux et que ceux-ci méritent un certain montant d'indemnités. Par ailleurs, nous constatons que ce montant n'a pas été adapté depuis huit ans. Nous ne parlons donc même pas d'augmentation. Nous parlons juste d'adaptation et d'indexation au coût de la vie. Il y a des gens dans cette salle qui s'investissent et c'est pourquoi ils méritent une certaine rémunération.

Cette rémunération doit être adaptée à la situation d'aujourd'hui. Si nous voulons qu'un travail de qualité soit fourni et, surtout, si nous voulons que chaque conseillère municipale et chaque conseiller municipal soit totalement libre et indépendant de tout organe, de toute pression, de tout lobby, de tout groupe de pression – qu'il soit de gauche ou de droite, qu'ils soit du monde de l'économie, du monde syndical ou du monde associatif – eh bien, les conseillers municipaux doivent avoir un revenu qui corresponde un peu à quelque chose.

Les revenus dont nous parlons, à quelque part, ils sont ridicules. Pour les séances plénières, nous parlons de quelque chose comme 70 francs de l'heure, et de 100 francs de l'heure pour les séances de commissions. Il n'y a rien d'indécent dans tout cela. Il n'y a rien en dehors de ce que réalise l'économie – et surtout les grands patrons de l'économie libérale pour lesquels le Parti libéral est intervenu tout à l'heure – qui ne soit en rapport avec ce qu'est la réalité des citoyens de notre ville qui, aujourd'hui, sont plutôt dans la difficulté. Il faut donc adapter ces jetons de présence à la réalité des choses et adapter les indemnités aux partis politiques pour qu'ils puissent réaliser véritablement leur travail démocratique. J'ai dit.

M. Alexandre Chevalier (LR). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il nous semble, au Parti libéral-radical, que ce débat mérite un peu de modestie parce que nous devons réaliser ce que nous sommes. Nous sommes des délibérateurs. En effet, ce parlement n'est pas un parlement, puisque nous ne légiférons pas. Nous sommes le délibératif d'une ville importante, effectivement, avec une reconnaissance internationale, mais dont les pouvoirs et les compétences sont extrêmement limités. Nous croyons donc qu'il nous faudrait d'abord avoir la modestie de voir qui nous sommes et le travail que nous effectuons.

Alors, Madame la présidente, j'ai entendu des personnes dire que nous passions beaucoup de temps dans cette enceinte. Mais c'est un peu comme tout dans la vie, Mesdames et Messieurs; nous y passons le temps que nous voulons bien y passer. Les quarante-cinq à cinquante minutes du débat de ce soir sur cet objet nous montrent bien, finalement, la volonté de ce parlement de se saisir de ses intérêts propres, dès le deuxième jour de cette nouvelle législature… *(Exclamations.)* Mesdames et Messieurs, je n'ai interrompu personne pendant les prises de parole… Ce que nous faisons dans ce parlement relève donc de notre responsabilité individuelle autant que collective.

Bien évidemment, le Parti libéral-radical ne dira jamais le contraire: tout travail mérite salaire. Tout travail mérite une certaine reconnaissance financière. Maintenant, la question qui se pose concerne l'importance de cette reconnaissance et le montant que nous voulons lui donner. Mesdames et Messieurs, le

bureau précédent – représentant l'ensemble des partis présents sous l'ancienne législature – nous a transmis une proposition de base. Je suis désolé pour les partis qui n'ont pas accédé à cette enceinte entre 2007 et 2011, mais c'est comme cela; le bureau est composé des partis qui sont présents.

Cette proposition nous semble tout à fait acceptable et adaptée à la situation actuelle des parlementaires de milice que nous sommes. Madame la présidente, vous transmettrez à M. Holenweg – et j'aimerais rappeler que, dans cette enceinte, nous nous adressons à vous – qu'effectivement il a fait une partie du chemin intellectuel sur la professionnalisation, mais qu'il n'est pas allé au bout de ce travail. J'aurais aimé, et avec moi le Parti libéral-radical, que, sur les bancs de la gauche, des socialistes, et d'Ensemble à gauche en particulier, on tombe les masques et qu'on assume le fait que, ce soir, ce que vous vouliez, c'était initier un débat sur un parlement professionnel.

Nous pouvons être d'accord ou pas sur cette idée mais nous sentons bien que l'envie est là, puisqu'on nous a bien fait comprendre que, pour certains, ce travail n'était pas seulement défrayé pour les heures passées mais valait bien un salaire. Si nous sommes en train de parler de salaire, cela signifie que nous parlons d'une professionnalisation complète et, par conséquent, que nous devons l'assumer politiquement.

Pour notre part, nous sommes contre cette professionnalisation, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal, mais nous aimerions que ceux qui la veulent l'assument pleinement. Nous sommes contre parce que nous pensons, malgré ce qui a été dit, Madame la présidente, que nous ne vivons pas, ni les uns ni les autres, dans une période et dans une vie de clichés. Il y a un certain nombre de membres de ce groupe libéral-radical qu'on a molestés tout à l'heure, qui sont des salariés. Certains gagnent probablement moins que d'autres personnes sur les bancs d'en face; des collègues qui sont dans des services hospitaliers ou des services sociaux. Tout le monde n'est pas propriétaire, tout le monde n'a pas trois chalets à Gstaad et une maison à Marbella.

Eh bien, Madame la présidente, je suis navré qu'on en soit encore à ces clichés. Je ne suis pas surpris – vous transmettrez à Mme Wenger – du discours habituel qui nous refait Oliver Twist à chaque séance du Conseil municipal. Ce discours larmoyant n'est pas nouveau mais il est dommageable. Il est dommageable en termes d'exemples, en termes d'image que nous donnons à la population. Ce n'est pas le premier débat auquel j'assiste dans lequel on passe plus de temps à se servir plutôt qu'à servir l'ordre du jour; je pense aux 130 points qui sont à l'ordre du jour ce soir!

Pour finir, Madame la présidente, j'aimerais répondre à notre nouveau collègue et chef de groupe socialiste, M. Velasco. Parce qu'il était occupé ailleurs, dans d'autres fonctions parlementaires, il n'a pas pu participer à certaines séances

que nous avons eues dans le passé, notamment lors du débat budgétaire, où ce même groupe libéral-radical a proposé qu'un certain nombre de séances soient tenues sans jetons de présence, ou qu'un certain nombre de ces jetons de présence soient reversés à des associations. Je rappelle à M. Velasco, et vous transmettrez, Madame la présidente, que c'est sa majorité, ou l'ancienne majorité de son groupe, en tout cas, qui a refusé cette proposition.

Cela dit, Madame la présidente, je suis aussi surpris par l'attitude du Parti démocrate-chrétien qui se «romanise», si je puis dire, puisque, après avoir fait campagne pendant deux mois en utilisant les trams comme supports, il nous fait maintenant la quête, comme les Roms en ville de Genève. Je trouve cela bien dommage et bien triste… *(Huées.)*

La présidente. Quoi qu'on puisse penser des propos d'un orateur, crier à travers la salle à son encontre n'est certainement pas une forme de dialogue. Je vous prie de faire silence. J'en profite pour vous informer que cinq personnes sont encore inscrites. Le bureau a décidé de clore la liste des interventions après le cinquième intervenant, c'est-à-dire après M. Menoud. Monsieur Chevalier, poursuivez!

M. Alexandre Chevalier. Merci, Madame la présidente. Il faut croire que les paroles que j'ai énoncées comportent une quelconque vérité pour qu'il y ait ce tollé-là! Ceci étant, je voulais simplement dire que le projet présenté par l'ancien bureau nous semble équilibré et que, bien évidemment, le Parti libéral-radical refusera tout amendement à ce projet d'arrêté.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, j'ai un peu tardé avant de demander la parole parce que, de manière générale, en tout cas ces dix dernières années, l'Union démocratique du centre s'est toujours opposée à revoir les montants des jetons de présence, prenant comme argument que nous sommes des miliciens et que nous devons donner de notre temps à la société. Mais voilà, lorsqu'on se frotte à des mandats électifs, on s'aperçoit que plus nous acquérons de l'expérience, plus le mandat qui nous a été confié nous prend de temps, plus ce mandat devient lourd, plus nous rencontrons de gens, plus nous avons de contacts, de courrier, plus de temps est pris en dehors des heures de commission, hors de ce salaire horaire dont nous discutons un peu tristement ce soir.

Aussi, pour la première fois, mon groupe ne s'opposera pas à l'augmentation des jetons de présence parce qu'il y a un réel besoin d'adaptation et de survie: trouver quelques finances pour pouvoir tenir le coup et avoir plus de temps

à consacrer à des rencontres, à des contacts, à creuser les sujets, à chercher des informations, en plus de tout ce qui se fait en dehors des séances de commission.

L'Union démocratique du centre salue également l'augmentation de la subvention destinée aux partis politiques. Pour notre part, nous entendions vous proposer de l'augmenter de 20 000 francs à 24 000 francs parce que nous songions évidemment à l'engagement d'un assistant parlementaire. Ces 20 000 francs étaient un peu justes; cela faisait 1600 francs par mois pour un engagement. Nous trouvions agréable d'augmenter ce montant à 24 000 francs pour que cet assistant reçoive 2000 par mois durant l'été, puisque nous continuons à travailler l'été, même sans siéger en commission ni percevoir de jetons de présence. Maintenant, il y a un amendement pour porter ce montant à 40 000 francs. Pourquoi pas? Nous aurons encore un peu plus de temps à offrir à cet assistant parlementaire pour nous aider.

J'ai été vraiment séduit par la déclaration de mon collègue Vert qui relevait que, si on a moins de pognon, il faut faire avec. Eh bien, je l'attends celui-là! Je l'attends au moment du budget. «Moins de pognon, faudra faire avec»! Eh bien, on verra!

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, à mon sens, les jetons de présence sont censés rétablir un certain nombre d'égalités entre les membres d'une assemblée. Car il est quand même intéressant de voir que tous les membres d'une assemblée ne sont pas égaux. Les membres de la fonction publique, par exemple, ont un temps réservé pour une activité politique – 11% de mémoire – et qui est rémunéré par les concitoyens. Les chômeurs, sauf erreur, lorsqu'ils exercent une fonction politique, ne voient pas diminuer leur rente, puisque les jetons de présence ne sont pas déductibles. Les retraités disposent tous, pour le moins, du temps nécessaire à l'investissement dans le temps politique. Quant aux millionnaires, ils auraient sans doute certains avantages à faire valoir.

Bref, les jetons de présence permettent au peu de travailleurs présents de s'essayer en politique, comparativement aux nombreux oisifs qui se targuent de les représenter. Je voterai donc en faveur de ces amendements, car ils permettent, à mon sens, l'amélioration des compétences professionnelles représentées dans nos parlements.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du groupe socialiste, il m'a été demandé de rappeler une étude qui avait été faite par le bureau du Grand Conseil et qui avait comptabilisé les heures de travail passées, tant en plénière qu'en commission, ou hors commission. Le salaire – si tant est qu'on puisse parler de salaire

– se monte à 25 francs de l'heure. Cela permet quand même de modérer un peu les paroles selon lesquelles nous dilapiderions l'argent public.

D'autre part, au nom du groupe socialiste et en tant qu'auteur de l'amendement sur les jetons de présence, je voulais rappeler que le Service du Conseil municipal a établi un tableau qui formalise cette proposition, ajusté au centime, et je pense que l'administration fera le nécessaire pour que ce soit absolument juste du point de vue des déductions sociales et autres. Il y aura peut-être des petites variations de centimes, mais on m'a demandé de le préciser pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

Mme Salika Wenger (EàG). Chers collègues, j'ai bien entendu tout ce qui s'est dit ce soir et je remarque que, comme par hasard, ce sont ceux qui sont les plus nantis qui sont contre l'augmentation. Je sais que pour le groupe libéral-radical, ne pas avoir une Rolex avant 50 ans, c'est un péché mortel… Mais je regrette surtout d'avoir entendu de la part du Parti libéral-radical un discours indigne de lui, un discours raciste qui n'a rien à faire dans nos murs. Et je dois dire que celui qui a prononcé cette phrase malheureuse est la dernière personne que j'aurais imaginé être capable de le faire. J'en suis absolument navrée…

Il est probablement vrai que, dans ce groupe, il y a des gens qui n'ont pas de maison à Marbella ni d'appartement dans les quartiers chics, et qui sont aussi des employés. Alors, j'ai envie de leur demander pourquoi ils sont au Parti libéral-radical et défendent justement ceux qui disposent de ce dont ils ne disposent pas eux-mêmes. Vous êtes censés défendre toute la population, en tout cas vous le prétendez. Or, par expérience, et j'en ai une fort grande en politique, je ne me souviens pas que vous ayez défendu d'autres personnes que celles qui sont déjà nanties.

Ne venez pas nous faire la leçon maintenant! Ne venez pas nous dire que nous vous racontons la petite Cosette ou que nous sommes en train de prendre la place de Zola! Il existe dans cette République une population en grande difficulté. Je le dis très clairement pour le Parti libéral-radical, Madame la présidente: 20% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. (*Exclamation.*) Oui, Monsieur, c'est le cas! Il y a 10% d'illettrisme… dans une des villes les plus riches du monde! C'est inadmissible!

Une augmentation de 15 francs, cela n'est pas un luxe, et là, je reconnais la qualité de l'intervention de M. Soli Pardo qui a fait une très bonne démonstration sur le travail que représente ce que nous sommes en train de faire maintenant, ce soir. Nous ne sommes pas là pour ne rien faire! Et, comme vous le savez tous, la politique, ce n'est pas seulement siéger en plénière. Nous savons que c'est notre temps en entier qui est pris.

Il se peut que pour ceux qui n'ont ni famille ni problème financier, qui n'ont simplement que leur propre plaisir à satisfaire, ce soit un sport de venir ici. Pour d'autres, ce n'est pas le cas, et j'en connais de nombreux – même dans les rangs du Parti libéral-radical – qui travaillent huit heures par jour, qui arrivent en commission avec leurs dossiers, et qui vont siéger. La commission des finances, par exemple, siège de 17 h 30 à 1 h du matin. Alors, il se peut que pour certains ce soit un sport, un amusement ou quelque chose de drôle. Pour nous, c'est un devoir, et c'est un devoir civique.

J'ai entendu dire que nous nous servons. Non, nous ne nous servons pas! Nous servons la collectivité, et il est normal que cette collectivité nous donne les moyens de travailler. C'est pourquoi, bien entendu, nous soutiendrons la proposition des socialistes de même que la proposition du Parti démocrate-chrétien.

La présidente. Je vais passer la parole à M. Denis Menoud, mais je vous rappelle que le bureau a clos la liste des interventions après M. Menoud. Par contre, je peux m'imaginer que M. Fiumelli se soit senti mis en cause… *(Remarque)* Donc M. Menoud, effectivement, est le dernier orateur. Vous avez la parole.

M. Denis Menoud (MCG). Madame la présidente, il est évident que si nous avions des Vasella et autres Ospel dans nos rangs – un Vasella qui gagne quand même 162 000 francs par jour – je vous dirais: «Pourquoi vous battre pour des *peanuts*!» Sauf que nous, nous sommes des citoyens. Nous sommes engagés devant le peuple de Genève. Je m'adresse non seulement au Conseil municipal mais surtout aux gens qui votent pour nous, et c'est pourquoi je pense qu'il est important de rappeler un certain nombre de choses basiques.

Le Parti libéral-radical, dit-on, a perdu 100 000 francs dans la dernière campagne électorale. Qui va les payer? Nous, Mouvement citoyens genevois, nous sommes un ordre mendiant. Nous vivons de nos dons, de nos cotisations. Le Parti libéral-radical, lui, peut se permettre d'être payé par les régisseurs, les banquiers, par tous les suppôts du grand capital qui mettent à genoux la Grèce! *(Exclamations.)* C'est vous, exactement, je suis désolé de vous le dire! Alors, cela fait bien rire! Il y a toujours des idiots utiles pour porter les valises des autres! Eh bien, vous êtes des porteurs de valise. Vous n'êtes strictement rien d'autre! Vous n'avez même pas la dignité de défendre votre profession, de défendre votre travail! C'est pitoyable! *(Protestations.)*

Le deuxième axe de mon intervention concerne les écologistes. Madame la présidente, j'ai siégé ici pour la première fois il y a vingt-quatre ans avec la première volée d'écologistes, avec mon ami M. Alexandre Wisard. A l'époque,

nous étions comme le Mouvement citoyens genevois. On nous crachait dessus, on disait qu'il fallait des arbres pour pendre les écologistes, etc. Nous étions victimes de l'opprobre le plus complet. Nous n'avions que nos jetons de présence pour vivre.

A cette époque-là, quand le parti écologiste n'était pas encore devenu un parti de bobos, il soutenait les revendications populaires et il savait très bien que, pour nous autres écologistes, venir siéger était un énorme sacrifice en termes de perte de salaire. C'est pourquoi je ne comprends pas du tout la position des Verts – maintenant qu'ils sont renommés Verts, comme d'autres couleurs, comme à votre gauche, d'ailleurs, malheureusement – je suis très étonné de ce discours misérabiliste, pitoyable: «A Genève, on est mal payé, alors on n'a pas le droit de s'augmenter».

Mais le problème n'est pas du tout là! Oui, les gens sont mal payés à Genève. Les salaires versés sont une honte. Il y a une exploitation éhontée de la population genevoise. Et bien, justement, ce n'est pas parce que les gens sont mal payés et exploités que nous devons jouer la sous-enchère salariale! Notre travail vaut quelque chose et les gens le savent très bien; et c'est pour cela que le Mouvement citoyens genevois avance, en soutenant des revendications qui peuvent paraître impopulaires à certains. (*Applaudissements*.)

La présidente. Je vais vous faire voter les amendements dans l'ordre dans lequel ils ont été reçus. L'amendement du groupe socialiste concerne l'ajustement des jetons de présence selon le tableau que vous avez tous reçu.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de Mme Nicole Valiquer Grecuccio est accepté par 50 oui contre 25 non (1 abstention).

Ont voté oui (50):

M. Michel Amaudruz (UDC), Mme Olga Baranova (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-François Caruso (MCG), Mme Maria Casares (EàG), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), Mme Laurence Fehlmann Rielle (S), Mme Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), Mme Sandra Golay (DC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), Mme Mireille Luiset (MCG), Mme Silvia Machado (S), Mme Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), Mme Anne Moratti Jung (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), Mme Maria Vitto-

ria Romano (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M. Antoine Salamin (MCG), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Aurélie Seguin (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), Mme Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (25):

Mme Fabienne Aubry Conne (LR), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Thomas Boyer (LR), M. Simon Brandt (LR), Mme Natacha Buffet (LR), Mme Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Alexandre Chevalier (LR), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), Mme Fabienne Fischer (Ve), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Florence Kraft-Babel (LR), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), Mme Julide Turgut (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

S'est abstenue (1):

Mme Marie Chappuis (DC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Olivier Baud (EàG), M. Antoine Bösch (UDC), M. Yves Nidegger (UDC).

Présidence:

Mme Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de MM. Michel Chevrolet, Soli Pardo, Eric Bertinat, Alberto Velasco et de Mme Vera Figurek est accepté par 50 oui contre 26 non.

Ont voté oui (50):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Olivier Baud (EàG), Mme Olga Baranova (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-François Caruso (MCG), Mme Maria Casares (EàG), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), Mme Laurence Fehlmann Rielle (S), Mme Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), Mme Sandra Golay (DC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret

(MCG), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), Mme Mireille Luiset (MCG), Mme Silvia Machado (S), Mme Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M. Antoine Salamin (MCG), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Aurélie Seguin (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), Mme Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (26):

Mme Fabienne Aubry Conne (LR), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Thomas Boyer (LR), M. Simon Brandt (LR), Mme Natacha Buffet (LR), Mme Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Alexandre Chevalier (LR), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), Mme Fabienne Fischer (Ve), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Florence Kraft-Babel (LR), Mme Anne Moratti Jung (Ve), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), Mme Julide Turgut (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Antoine Bösch (UDC), Mme Marie Chappuis (DC), M. Yves Nidegger (UDC).

Présidence:

Mme Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération amendée est acceptée par 50 oui contre 16 non (10 abstentions).

(Applaudissements à l'annonce du résultat.)

Ont voté oui (50):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Olivier Baud (EàG), Mme Olga Baranova (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Luc Broch (S),

M. Grégoire Carasso (S), M. Jean-François Caruso (MCG), Mme Maria Casares (EàG), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), Mme Laurence Fehlmann Rielle (S), Mme Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), Mme Sandra Golay (DC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), Mme Mireille Luiset (MCG), Mme Silvia Machado (S), Mme Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M. Antoine Salamin (MCG), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Aurélie Seguin (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), Mme Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (16):

Mme Fabienne Aubry Conne (LR), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Thomas Boyer (LR), M. Simon Brandt (LR), Mme Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Alexandre Chevalier (LR), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), Mme Florence Kraft-Babel (LR), M. Alexandre Wisard (Ve).

Se sont abstenus (10):

Mme Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), Mme Marie Chappuis (DC), M. Yves de Matteis (Ve), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Anne Moratti Jung (Ve), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), Mme Julide Turgut (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Antoine Bösch (UDC), Mme Fabienne Fischer (Ve), M. Yves Nidegger (UDC).

Présidence:

Mme Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 131, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

décide:

Article premier. – Jetons de présence

Le montant net des jetons de présence et des indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2011-2015:

a)	Séance plénière du Conseil municipal, par séance	143	francs
b)	Présidence du Conseil municipal, par séance	209	francs
c)	Repas, par séance plénière avec relevée	44	francs
d)	Séance de commission, par heure	110	francs
e)	Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure	154	francs
f)	Rapporteur ou rapporteuse de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	81,40	francs
g)	Rapporteur ou rapporteuse de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)	77	francs
h)	Rapporteur ou rapporteuse de la commission des naturalisations, par rapport rendu	132	francs
i)	Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière	121	francs
j)	Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	165	francs
k)	Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer	165	francs
l)	Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal	7150	francs
m)	Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal	3300	francs

Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau.

La participation du ou de la secrétaire de commission et de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission

Une contribution annuelle de 297 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 231 francs pour la participation à la sortie d'une commission dont il fait partie, et 66 francs pour la participation à un repas d'une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d'une sortie de commission.

Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal

Le bureau dispose d'une somme de 11 000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des membres du Conseil municipal:

– 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnités, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
– 5000 francs pour l'organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d'une commission ou de sa présidence, d'une conférence ou d'une séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
– 5000 francs pour l'organisation, par le Service du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques

Une participation annuelle de 40 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

Art. 6. – Les montants prévus dans la présente délibération sont applicables dès la fin du délai référendaire.

Art. 7. – L'arrêté PA-68 accepté par le Conseil municipal le 7 novembre 2007 est abrogé.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-787 A/B)[1].

Troisième débat

La présidente. Je vous rappelle que dans le troisième débat on peut reprendre toutes les questions traitées dans le deuxième mais, attention, avec le nouveau règlement, la discussion n'est ouverte que sur la base de l'objet tel qu'il a été proposé initialement. Quant aux amendements discutés en commission, ils seront automatiquement soumis au vote. Le premier émanait du groupe socialiste:

Projet d'amendement

Supprimer à l'article premier les termes «stratégie de».

Le second émanait de l'Entente et visait à ajouter à la fin de l'article premier la phrase suivante:

Projet d'amendement

«Ce crédit ne sera ouvert qu'une fois l'autorisation de construire le parking des Clés-de-Rive délivrée et définitive.»

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aimerais tout d'abord m'étonner de l'ordre du jour dans la mesure où, à priori, nous avions demandé le troisième débat sur le projet complet, à savoir sur les rapports de majorité et de minorité des propositions PR-787 et PR-792 et de la résolution R-121, puisqu'il s'agissait de points liés. Ces objets devraient donc tous être ce soir à l'ordre du jour.

Pourriez-vous me confirmer, Madame la présidente, que c'est bien le cas et que nous discuterons bien de ces trois objets?

---

[1] «Mémorial 168e année»: Rapports, 7365.

La présidente. Je vais mettre un terme à votre étonnement, Monsieur Genecand. Le troisième débat n'est possible que sur un projet d'arrêté, respectivement sur le projet de délibération PR-787.

M. Adrien Genecand. Il y avait aussi l'arrêté de la proposition PR-792…

La présidente. Cette proposition PR-792 se concluait par une résolution du Conseil administratif.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Ce débat, c'est celui d'un quartier; c'est celui qui peut se résumer au fait de créer un parking ou qui peut être apprécié à la lumière du réaménagement d'un quartier et, partant de là, des vies qui s'y déroulent.

En commission, nous avons longuement entendu le principe selon lequel il ne devait pas y avoir de mégaparkings en ville. Ici, il n'y a aucun mégaparking. On nous a rebattu les oreilles de la notion d'aspirateur à voitures. Nous savons tous que, si un parking se crée, aucune nouvelle place ne sera proposée. On nous a encore parlé d'une espèce de concurrence déloyale avec le P+R de Genève-Plage. Là encore, c'est un non-sens parce que l'organisation tarifaire d'un parking aux Eaux-Vives et d'un P+R n'a rien à voir. Dans le premier cas, c'est un parking de longue durée, dans l'autre, il s'agit évidemment d'un parking éphémère.

Alors, admettons une fois pour toutes que ce qui se passe en sous-sol dans notre vie ne nous regarde pas, pas plus que les écoulements, pas plus que ce que nous y construisons, puisque nous n'avons pas le regard dessus. Il est évidemment plus essentiel de regarder ce que nous pouvons faire de l'espace Pierre-Fatio. Qu'est-il aujourd'hui? Des rails de tram rouillés, un goudron plein de trous, un projet d'urbanisation sans avenir, depuis que je suis enfant – c'est dire si cela ne date pas d'hier – dans un lieu magnifique situé au centre-ville.

Qu'est-ce qui nous est proposé dans cette proposition PR-787? Un espace de rencontre, un espace de verdure, des arbres, un espace d'achalandage, un marché permanent. Enfin une expression par rapport à une population qui n'a pas d'autre vocation que de dire qu'elle existe! Enfin un lieu de rencontre, car la seule chose qui valorise l'homme, c'est de se rencontrer, de se parler, et notre seule fonction politique est de créer des lieux de cette nature.

Ce lieu qui vous est proposé, il s'agit simplement de l'apprécier, non de le rêver. Il s'agit de le reconnaître, de le faire sien, de se dire que, dans cette perspective, il y a un véritable progrès par rapport à un quartier dont il faut reconnaître

qu'aujourd'hui il nous donne plus l'impression d'être un quartier industriel qu'un quartier d'habitation au centre-ville.

C'est la raison pour laquelle il est incompréhensible que, dans ce verre à moitié vide et à moitié plein, on ne veuille voir qu'un élément, par hypothèse un parking, qui est évidemment indigeste pour un certain nombre d'entre nous, et dont on ne voit pas le côté positif, à savoir qu'il constitue un avantage hors de proportion pour l'ensemble des habitants.

A l'occasion de ce troisième débat, il y a lieu de se rassembler derrière un projet de vie, un projet d'aménagement qui est un vrai projet urbain correspondant pleinement aux objectifs essentiels autour desquels, dans tous les groupes, nous avons fait campagne, à savoir la valorisation des espaces, la valorisation de la ville, la valorisation des personnes qui l'habitent et la valorisation de leurs lieux de rencontres. C'est la raison pour laquelle c'est le moment de se rassembler, d'une manière aussi large que possible – pour ne pas dire unanime – derrière un projet qui a aussi eu le mérite de recueillir l'unanimité du Conseil administratif, et ce n'est pas si fréquent.

Mme Sarah Klopmann (Ve). Je suis ravie d'entende M. Froidevaux, car, si nous n'avons pas exactement la même vision de la mobilité, nous sommes quand même d'accord sur certains points, et il vient de le démontrer. Cet accord tient au fait que nous voulons tous profiter davantage de nos espaces publics, que nous voulons tous plus de zones piétonnes et de places de marché, et qu'en outre nous voulons moins de voitures sur le domaine public de surface.

Néanmoins, nous avons quelques points de désaccord. Pour notre part – et nous souhaitons avoir des études qui le prouveront de manière officielle pour qu'enfin on nous croit – nous soutenons que les places de parking en sous-sol existent déjà largement, mais qu'elles sont vides, ou occupées par des gens qui n'ont rien à y faire. Ce sont ces places-ci qu'il faut maintenant réallouer pour pouvoir supprimer les places en surface, et cela sans construire de nouveaux parkings. Nous attendons ces chiffres, qui existent, et nous refuserons tout nouveau parking avant de les avoir. Cette position fait l'objet d'un consensus beaucoup plus large qu'au sein du seul groupe des Verts, et nous en sommes ravis. Evidemment, chacun espère voir dans ces études le résultat qu'il souhaite obtenir, mais nous sommes convaincus que nous trouverons là une solution qui arrange tout le monde.

Il faut des places de parking en ville, oui, mais pour les habitants! Ces places existent déjà, et nous les soutenons à chaque fois que c'est nécessaire. Mais les places que l'on fera dans ce parking-ci ne seront pas des places pour les habitants! En grande partie, ce seront des places pour les visiteurs. Or, les visiteurs qui

viennent en ville ont déjà plusieurs moyens de s'y rendre et, précisément, nous voulons qu'ils y viennent autrement, non pas parce que nous voulons les discriminer, non pas parce que nous ne voulons pas qu'ils viennent en ville, ou que nous voulons les empêcher de faire leurs courses – bien au contraire – mais parce que la région franco-valdo-genevoise ne fait que grandir!

Nous sommes au centre d'une région où la mobilité augmente sans cesse, alors que notre territoire, lui, n'augmente pas à volonté. C'est pourquoi nous ne pouvons plus faire face à ces parkings et nous ne pouvons plus faire face à cette mobilité motorisée qui nous empoisonne l'air, la vie, et qui empoisonne nos espaces publics.

En effet, cette question de la mobilité n'est pas seulement liée à une volonté de pouvoir circuler de manière plus agréable en ville, à vélo ou à pied, mais elle renvoie également à des problèmes sanitaires liés, en premier lieu, à la problématique de la pollution de l'air. Nous voyons de plus en plus de gens qui ont de l'asthme, des maladies pulmonaires et des allergies. Tout cela est dû à la fragilisation pulmonaire consécutive à la pollution.

En outre, nous voyons de plus en plus de problèmes liés au bruit. Hormis le fait que nous sommes déjà obligés de respecter des normes fédérales de protection contre le bruit, nous devons aussi le faire pour des raisons de santé publique, parce que les gens ont des problèmes de sommeil ou de nervosité. Des études ont déjà démontré que les enfants qui habitaient sur des axes fortement soumis à la circulation routière, et donc au bruit, notamment la nuit, avaient de moins bons résultats scolaires en raison du fait qu'ils ne pouvaient plus se concentrer, puisqu'ils ne pouvaient simplement plus dormir. Cela est très problématique!

Concernant les zones piétonnes, nous soutenons les zones proposées dans cette proposition PR-787, ainsi que la place de marché, nous l'avons toujours dit. Nous constatons d'ailleurs que certaines de ces rues sont les mêmes que celles qui figurent dans la proposition PR-862 relative aux 50 rues de la première étape de réalisation de notre initiative «200 rues sont à vous» alors que, depuis le début, nous avions quand même bien spécifié que ces deux propositions devaient être séparées l'une de l'autre. Néanmoins, nous nous en contenterons si nous voyons ces zones piétonnes arriver une fois… Cela dit, ces rues piétonnes, nous les souhaitons dans tous les quartiers, pas uniquement au centre-ville, et cela, dans notre esprit, il ne faut pas le perdre de vue.

Si nous voulons créer ces zones piétonnes, comme l'a dit M. Froidevaux – et c'est là, effectivement, un point d'accord – c'est pour améliorer l'animation du centre-ville, c'est pour améliorer la vie des habitants, mais aussi de tous les utilisateurs de la ville, ceux qui viennent faire leurs achats, ceux qui viennent travailler, se balader ou manger une glace le long des quais. Mais, pour que les gens

aient à nouveau envie de venir en ville pour y passer du temps, pour respirer, ici aussi – puisque nous ne pouvons pas seulement demander aux gens de quitter la ville pour que nous puissions respirer – il faut que la ville soit agréable. C'est là vraiment notre devoir!

En outre, il faut quand même que nous puissions créer ces zones piétonnes sans engorger les autres quartiers, car, en l'occurrence, ce n'est pas possible de rendre la place Pierre-Fatio très agréable, mais au détriment du quartier des Eaux-Vives qui, lui, serait pourri par des voitures qui le traverseraient deux fois plus que maintenant! Je sais que ce parking ne créera pas de places supplémentaires. Néanmoins, quand on sait qu'un parking existe, cela draine des voitures, beaucoup plus que quand il y a des places de stationnement en surface qu'on n'est pas sûr de trouver! Cela a déjà été démontré par des études, ce n'est pas moi qui l'invente. Ce sont des urbanistes qui travaillent sur la mobilité qui l'ont dit, et tout le monde, ici, le sait. Simplement, certains préfèrent l'oublier.

Quant au P+R de Genève-Plage, M. Froidevaux justifie le fait de ne pas l'utiliser pour se rendre en ville pour des raisons tarifaires. Oui, le P+R a des tarifs préférentiels si l'on y reste longtemps. Mais cela ne veut pas dire que, si l'on doit juste faire une course en ville, on ne peut pas mettre sa voiture au P+R et profiter des bus toute la journée! C'est pourquoi, pour moi, cet argument est complètement fallacieux et tombe à l'eau. Nous espérons vraiment que cette proposition sera votée ce soir, telle qu'elle a été votée en commission, c'est-à-dire en soutenant toute l'amélioration sur l'espace public, sans construire ce parking.

Je répète que, pour notre part, nous souhaitons voir les places supprimées compensées par celles qui existent déjà en sous-sol. Nous maintiendrons cette vision des choses jusqu'à ce qu'on nous prouve que ce n'est pas possible. En tout cas, pour l'instant, la seule chose qu'on n'ait pas réussi à nous prouver, c'est que ce parking est nécessaire! Nous le refuserons, et nous souhaitons vraiment un meilleur équilibre de l'espace public.

M. Gary Bennaim (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, s'il y a un point sur lequel nous sommes d'accord, effectivement, c'est que nous voulons tous profiter de la ville. Profiter de la ville, c'est en profiter tous autant que nous sommes, que nous soyons d'une commune suburbaine, d'un autre canton, que nous soyons des étrangers de passage dans cette petite ville tellement internationale qu'est Genève.

Quand je voyage à travers le monde, pas obligatoirement très loin, pas obligatoirement en première classe – c'est une petite blague par rapport aux remarques de tout à l'heure – je ne vais pas obligatoirement dans de grandes villes, mais je suis assez content de pouvoir m'approcher de la ville. Si on prend l'exemple de

Paris, c'est tellement sympathique de se garer extra-muros et de prendre le bus jusqu'à la tour Eiffel pour aller visiter… Mais soyons sérieux quelques minutes! Prenons l'exemple de nos cousins suisses allemands, puisque, finalement, c'est ce qui s'est passé à Zurich. Après qu'on s'est rendu compte que le clivage gauche-droite ne fonctionnerait pas et qu'il péjorerait la qualité de vie de la ville, des habitants, des travailleurs, des livreurs et des touristes, tout le monde s'est mis côte à côte, autour d'une table, on a discuté et on s'est dit: «D'accord, créons de beaux espaces de rencontre et des zones piétonnes au centre-ville, c'est une bonne idée! Mais n'oublions pas que notre ville vit également grâce aux gens qui y viennent, et qui y viennent notamment en voiture.»

J'en veux pour preuve le beau temps qu'il fait ces jours-ci. C'est quand même fantastique de voir le nombre de cyclistes du dimanche qui enfourchent leur vélo… électrique. Alors, on peut se demander si c'est vraiment du sport ou si c'est vraiment de l'écologie! Toujours est-il qu'ils enfourchent leur vélo mais, tout à coup, quand il pleut, là, ils n'ont pas envie d'attendre le bus ou le tram sous un abribus qui couvre mal; ils n'ont pas particulièrement envie de se trimbaler avec un parapluie sous le bras. Et qu'est-ce qu'ils font? Ils se précipitent dans leur voiture!

Alors, il faut quand même faire preuve de bon sens, et surtout de bonne foi. Le vélo, le bus et les mouettes, cela fonctionne, mais pas tout le temps! Il faut garder à l'esprit ce qu'est la mobilité, au sens propre, à savoir la capacité à être mobile. Elle a été réfléchie, je vous rassure, en dehors de Genève et de notre petit nombril; mais il est vrai qu'on n'est pas à une «genevoiserie» près…

On peut se demander comment des villes qui ont quand même quelques dizaines de millions d'habitants, comme Londres ou New York – peut-être moins Paris – ont réussi à régler ce problème. Elles ont réfléchi à leur capacité à gérer du parking avec une structure tarifaire particulière, et surtout à avoir des feux organisés pour pouvoir drainer les voitures du point A au point B, sans qu'elles n'aient besoin de s'arrêter.

Or, aujourd'hui, quand on est aux Eaux-Vives, qu'il est 23 h et qu'on est bloqué par un feu rouge, parce que le prochain est rouge, et que celui d'après est rouge – mais ce n'est pas grave parce que le quatrième est vert, même s'il n'y a plus de voitures – on attend, et là, on pollue, et là on traîne, et là on tourne en rond, et c'est encore pire la journée! On est sûr qu'on va trouver une place, on va en voiture et on va se balader dans les Rues-Basses, et dans les rues avoisinantes autour de la rue du Rhône, et on tourne, et on pollue, et on traîne…

Pourquoi absolument vouloir refuser le bon sens consistant à construire un parking au centre-ville, qui permette justement d'avoir une zone bien délimitée pour les voitures et une zone bien délimitée pour les activités piétonnes, de rencontre ou de commerce? C'est une question et je n'ai pas encore compris la

réponse qu'on veut me donner parce que cette dernière défie le bon sens. Mais elle a été répétée tout à l'heure par Mme Klopmann, vous transmettrez, Madame la présidente: «Parce qu'on veut que les gens viennent en ville autrement.» C'est fantastique! On assiste déjà, sur certains points de notre économie, à une planification complète, et là, on nous explique qu'il n'y a pas de problèmes, qu'il faut prendre le bus, peut-être sa bicyclette, sa trottinette, mais qu'il ne faut pas venir en voiture, et surtout «taisez-vous»!

Et c'est terrible parce que, quand on m'interpelle sur ce que nous faisons pour la mobilité, la réponse est malheureusement: «Rien», parce que nous sommes face à un dogme qui ne souffre aucune réflexion: les Verts, la gauche ne veulent pas de voitures en ville. Ils veulent la mort du centre-ville, parce qu'il faut se réapproprier l'espace… Ils veulent des gens qui vont faire leurs courses à Carouge ou à Vésenaz; ils veulent des gens qui abandonnent le centre-ville.

Alors, ce n'est pas grave; mais il ne faudra pas s'étonner, comme dans le passé, quand une banque qu'on n'écoutait pas a quitté la Ville pour s'installer à Carouge! Quand les rentrées fiscales ne permettront plus de payer les jetons de présence dont nous venons de voter l'augmentation – en tout cas, certains partis – ce sera trop tard pour voir comment renverser la vapeur, et je vous le dis aujourd'hui, ce serait tellement dommage d'en arriver là. Nous avons la possibilité de dépasser ce dogme et de travailler correctement pour créer quelque chose de bien pour cette ville, pour ses habitants, ses travailleurs, ses touristes, et pour nous. Nous en bénéficierons directement, même si A gauche toute! n'en a que faire. Nous pouvons y travailler tous ensemble pour un bel avenir pour nous et nos enfants.

M. Grégoire Carasso (S). C'est presque la larme à l'œil que je m'adresse à vous après la petite histoire empreinte de *dixit* pleins de bon sens, de joie de vivre, de l'avenir de nos enfants, de la vie qui est belle, de la vie à laquelle nous devons penser, celle des habitants, des travailleurs, des touristes, celle de notre préopinant et ami libéral Bennaim – Madame la présidente – qui a eu le loisir de passer ses vacances, parfois loin, parfois proche…

Je me contenterai, si vous le voulez bien, Madame la présidente, de vous rappeler la position du Parti socialiste et des conseillers administratifs socialistes pour qui – et ce n'est pas systématiquement le cas – il y a une cohérence dans ce dossier que j'ai le plaisir de défendre ici. Chers collègues, au début de la législature précédente, contrairement au prétendu dogme que d'aucuns ont avancé tout à l'heure, et alors que d'autres groupes dans ce Conseil municipal ont eu sur la problématique des parkings des positions politiques bien plus sinueuses, le groupe socialiste a soutenu un crédit d'étude en faveur du parking souterrain pour habitant du Pré-l'Evêque, dans le quartier des Eaux-Vives.

Il s'agit d'un quartier régulièrement mentionné parce qu'il souffre du passage des voitures de transit, mais il s'agit aussi, et de très loin – on ne le mentionne pas suffisamment de ce point de vue – du quartier de la ville qui a le moins de places de stationnement pour habitants. Voilà la raison pour laquelle, dans une position ouverte, constructive et répondant à des besoins objectifs, le Parti socialiste a soutenu ce crédit dont nous attendons l'étude, qui fera sans doute l'objet d'un débat passionné et passionnant.

Et c'est là la preuve d'une posture, lorsque nous parlons de places habitants – même pour un parking souterrain, même pour le principe d'«une place supprimée en surface à compenser par une place en sous-sol» – à l'encontre de laquelle on ne peut pas, avec la bonne foi et le bon sens auxquels mon préopinant faisait référence, invoquer de dogmatisme. Ce serait vraiment un vilain procès.

Quant au compromis historique de Zurich auquel on s'est référé de façon plus ou moins approximative lors de ce débat, s'il n'est plus un compromis aujourd'hui, il garde en tout cas l'aspect historique, puisqu'il a été conclu il y a bientôt vingt ans. Et voilà le modèle – pour ne pas dire une «genevoiserie» supplémentaire – qui consiste, du point de vue des milieux farouchement opposés à la mobilité douce, à invoquer un compromis vieux de vingt ans, et qui prend dramatiquement l'eau aujourd'hui, à Genève…

Vous êtes-vous demandé, Madame la présidente, chers collègues, pour quelle raison, soudainement, les rangs du Parti libéral-radical – et du TCS (Touring Club suisse), pour ne pas le citer – bref, les milieux les plus conservateurs en matière de mobilité, ont farouchement envie d'un compromis? La réponse est assez simple: ce compromis a du sens en fonction de l'étalon de départ.

Lorsqu'on sait que la ville de Genève – et, plus largement, le canton de Genève – est la ville suisse qui comprend le plus de places de parking par habitant, par travailleur, et que c'est aussi la ville qui comprend le plus de places de parking par mètre carré, on comprendra pourquoi, soudainement, alors que des forces profondes agissent et changent les rapports à la mobilité au sein de notre société, les acteurs les plus conservateurs souhaitent un compromis. C'est pour geler le nombre de places. Pourquoi?

Parce que ce nombre de places a naturellement tendance à diminuer, parce que le nombre de ménages en ville de Genève qui n'a pas de voiture augmente inexorablement, année après année, vous le voyez dans les statistiques que vous connaissez aussi bien que moi. Pour l'année 2005-2006 – nous n'avons pas encore les dernières données, mais je me réjouis de les connaître – un tiers des ménages n'a pas de voiture. Voilà pourquoi cette invocation quasi incantatoire du Parti libéral-radical en faveur du compromis historique de Zurich – qui n'est plus un compromis et qui n'a d'histoire que son passé – me paraît un peu décalée, pour ne pas dire hors de propos.

Londres, magnifique Londres! Mais sous l'angle de la mobilité, il y a des problèmes urbains qui sont catastrophiques, à bien des égards, au point que cette ville a instauré ce qui avait été soumis, ici, au début de cette législature, le projet que vous connaissez sans doute mieux que moi si vous allez régulièrement à Londres: le péage urbain. Si le groupe libéral-radical, sous l'effet d'une fusion improbable, se mettait tout d'un coup à invoquer cette solution pour Genève, vous m'en verriez ravi et je serais très heureux de rouvrir ce débat, mais c'est là un sujet, surtout pour une ville de la taille de Genève, qui n'est certainement pas le plus porteur d'avenir ou, en tout cas, de résultats à court terme.

Après ce petit tour d'horizon, Madame la présidente, je voulais encore revenir sur les chiffres, puisque, récemment, certains partis – nos amis les Verts, pour ne pas les mentionner – alors qu'ils avaient combattu le parking de Pré-l'Evêque par un référendum qui n'a pas abouti, nous ont dit qu'ils ne se prononçaient plus sur la thématique des Clés-de-Rive, qu'ils attendaient les chiffres. Les chiffres, il y en a dans ce rapport. Des conseillères municipales Vertes en ont apporté, de source fédérale, qui sont excellents et pertinents. Les chiffres, vous le savez mieux que moi, cela dépend de qui les produit, et de pour quelle intention politique.

Le groupe socialiste, mais aussi le Parti socialiste en ville de Genève, mais aussi – contrairement à ce qui a été évoqué par erreur tout à l'heure – nos représentants au Conseil administratif, s'opposent au parking des Clés-de-Rive pour la bonne et simple raison qu'il y a une quantité bien trop importante de places de parking commerciales disponibles au centre-ville. L'indicateur qui le révèle le mieux, bien entendu, est leur très faible taux d'occupation. C'est la raison pour laquelle – et je ne m'étendrai pas sur ce point parce que la préopinante Verte l'a fait avec talent…

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M. Grégoire Carasso. …nous soutenons le principe de compensation en sous-sol avec les places existantes. Je terminerai, Madame la présidente, pour préciser que dans cette proposition – et c'est là notre seul amendement – nous avons supprimé le terme «stratégie» pour marquer notre volonté de piétonniser auprès du nouveau Conseil administratif, notamment certains de ses membres qui auraient peut-être changé d'avis sur ce sujet dans l'intervalle. Aujourd'hui, à mon sens, la stratégie de piétonnisation du Conseil administratif n'existe plus et j'espère que le Conseil municipal, lui, ne changera pas d'avis sur ce sujet.

Mme Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le constat que faisait Mme Klopmann est juste. Les problèmes de pollu-

tion sont une difficulté de santé publique. Quant aux problèmes d'accessibilité au centre-ville, ils doivent être résolus. Si nous sommes d'accord sur les constats, en réalité, nous ne sommes pas d'accord sur les moyens pour atteindre nos objectifs.

Les Verts nous proposent d'imposer un mode de vie, d'imposer la mobilité douce. Au Parti démocrate-chrétien, nous préférons promouvoir la mobilité douce et inciter les gens à l'adopter. Le libre choix des modes de transport, plébiscité maintes fois par les Genevois lors des votations populaires, n'est pas un vain mot ou un concept à géométrie variable. Nous pensons qu'il faut intégrer l'ensemble des modes de transport dans une politique équilibrée de la mobilité: complémentarité des modes de transport et complémentarité des solutions à apporter pour tous les utilisateurs.

C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien a récemment soutenu l'initiative sur la mobilité douce, au niveau cantonal. Mais nous avons aussi la volonté de ne pas faire de la vie des automobilistes un enfer, ni d'imposer un mode de vie plutôt qu'un autre. C'est aussi la raison pour laquelle nous soutenons ce soir, avec enthousiasme, le compromis des Clés-de-Rive. Ce compromis permet d'apporter une vraie solution à un vrai problème d'accessibilité au centre-ville et à ses commerces. Ce compromis permet également de réaménager l'espace public au profit des habitants et des piétons et de trouver une place appropriée pour tous les modes de transport.

M. Carasso, qui aime beaucoup les statistiques, nous disait qu'en ville de Genève un tiers des ménages n'ont pas de voitures. Mais je crois que, lorsqu'on donne des chiffres, il faut tous les donner. Et si on s'intéresse au nombre de familles qui n'ont pas de voiture, cette statistique tombe à 6%. Voilà pourquoi nous pensons que nous ne pouvons pas imposer un mode de vie à la population.

Dans ce débat, nous avons le sentiment, à chaque fois qu'un compromis est à portée de main, que certains acteurs s'évertuent à relancer la guerre des transports. Nous pensons qu'une politique efficace de la mobilité ne consiste pas à parsemer la ville de panneaux d'interdiction de circuler ou à réduire le choix des modes de transport mais, au contraire, à l'augmenter. Une politique efficace, c'est d'abord promouvoir la mobilité douce et, de ce point de vue, Monsieur Pagani, cela fait quatre ans que les démocrates-chrétiens vous réclament un système de Vélib', et cela fait quatre ans que nous attendons. Nous espérons voir ce système arriver avant la fin de la nouvelle législature.

Une politique efficace, c'est aussi un soutien actif à cette stratégie globale, cette stratégie de bon sens de la mobilité et, plus largement, de l'aménagement de l'espace public. Cela consiste à créer simultanément des zones piétonnes, des parkings habitants et des parkings destinés aux commerces. De ce point de vue, le projet des Clés-de-Rive est une opportunité exceptionnelle pour résoudre, une fois pour toutes, certaines difficultés de mobilité et d'accessibilité au centre-ville.

Ce principe a très bien fonctionné, par exemple à Zurich, où 600 places ont été supprimées et compensées par un nouveau parking. Il s'agit là d'un compromis, d'un succès qui été obtenu sans la moindre opposition, y compris dans les rangs des Verts ou de la gauche. Cela fait assez rêver la Genevoise que je suis. C'est pourquoi le Parti démocrate-chrétien et l'Entente souhaitent que le crédit mentionné dans cette proposition ne soit libéré qu'une fois l'autorisation de construire du parking délivrée et devenue définitive.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en refusant ce compromis sur la mobilité, notre Conseil prend la responsabilité de figer, pour de nombreuses années encore, tout projet visant à améliorer la qualité de vie des habitants au centre-ville. Je crois que les citoyens de notre commune attendent de ce Conseil municipal de nouvelles impulsions. Ce projet serait un magnifique signal de notre volonté d'aller de l'avant et de sortir enfin ce dossier de la mobilité de l'impasse dans laquelle il se trouve depuis de trop nombreuses années.

La présidente. Je vais donner la parole à M. Pascal Spuhler, mais je vous signale que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après la septième personne inscrite, à savoir Mme Danièle Magnin. *(Protestations.)* Monsieur Pascal Spuhler, vous avez la parole.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je viens d'entendre quelques horreurs qui me font grimper les cheveux sur la tête. Quand j'entends les Verts nous dire qu'ils veulent respirer de l'air pur, qu'ils veulent la mobilité douce, qu'ils veulent pouvoir circuler librement à vélo en ville – j'en passe et des meilleures – mais qu'ils ne veulent pas construire de parking, alors, je ne comprends pas.

Il y a 550 000 mouvements de véhicules par jour dans ce canton, dont plus de la moitié, évidemment, en ville de Genève. Des dizaines de milliers de véhicules tournent en rond, en polluant allègrement, afin de trouver une misérable place pour pouvoir éventuellement faire des courses, aller travailler, ou aller visiter le Jardin anglais, lieu touristique mondialement connu. Je ne comprends pas comment vous pouvez vous opposer à un parking qui ne pourra qu'être utile au centre-ville, mais également au quartier des Eaux-Vives, un quartier très peuplé dont les habitants désespèrent de pouvoir trouver des places de parking.

Tout le monde n'a pas les moyens de payer 350 francs par mois une place de parking, et il y a quand même des ménages qui ont besoin de véhicules pour se déplacer, parce qu'ils ont une grande famille ou parce qu'ils travaillent loin du centre. Je suis désolé, Mesdames et Messieurs, mais refuser un parking au centre-ville est une aberration totale. Nous sommes une petite ville, mais nous nous pre-

nons pour la plus grande mégapole, et on ne nous donne pas les moyens d'être à la hauteur de ce qu'on veut.

Refuser le parking, c'est continuer à vouloir boucher le centre-ville, à polluer la vie des citoyens genevois, et c'est s'empêcher d'évoluer dans le bon sens, dans le sens que vous voulez, Mesdames et Messieurs des Verts, c'est-à-dire avoir un air plus pur et une possibilité de mobilité douce. En effet, s'il y a moins de véhicules stationnés en surface – il y en a un peu plus en sous-sol – vous aurez plus les moyens de circuler avec vos vélos tranquillement. Vous aurez également la possibilité de faire des zones piétonnes en mettant les places de stationnement en sous-sol; cela dérange moins, de cette manière-là.

Je vous enjoins donc, s'il vous plaît, d'essayer de devenir raisonnables et de voter ce crédit pour le parking.

La présidente. Le bureau a été saisi d'une motion d'ordre de M. Michel Chevrolet demandant de ne pas clore la liste des intervenants. Je vous rappelle que, selon notre nouveau règlement, ce type de motion d'ordre est mis aux voix sans débat. Pendant que M. Hercod se prépare pour le vote, et que j'essaie de faire revenir nos collègues dans la salle, je vous informe que, si la liste n'est pas close, il est bien entendu que nous terminerons ce débat ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordre de M. Chevrolet est acceptée par 48 oui contre 24 non (2 abstentions).

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais revenir tout d'abord sur le fantasme consistant à vouloir réguler l'utilisation des places de parking privées en ville de Genève. Quand bien même le résultat serait positif ou négatif, je vois mal comment, de par le droit, nous pourrions forcer des propriétaires qui n'utiliseraient pas leur place de parking à la louer. Je pense que, de toute façon, ils le font d'eux-mêmes, ne serait-ce que pour encaisser quelques deniers.

Concernant le sous-sol, son utilisation et son aménagement, puisque c'est ce dont il s'agit, la Suisse est un territoire exigu et le centre-ville de Genève l'est encore plus. Mais nous ne pourrons pas faire autrement que d'utiliser soit le sous-sol soit les airs. La voie publique étant déjà saturée, il faudra nous résoudre à utiliser au maximum le sous-sol via les parkings, puisque je doute que vous vouliez y mettre autre chose que des véhicules, peut-être des salles de concert, mais certainement pas des logements… (*remarque*) …des cardons peut-être…

Il nous faut donc nous résoudre à cette idée et, pour reprendre les termes du magistrat Rémy Pagani sur la question de la qualité de son projet au chemin Sous-

Bois, ce n'est peut-être pas le meilleur, mais, en tout cas, c'est un compromis, et c'est le seul qui passera la rampe.

Si ce soir le projet passe sans compromis, à savoir que nous faisons un pas dans votre direction en vous concédant de faire une partie de rues piétonnes contre une compensation des places supprimées en surface, laquelle, d'ailleurs, est légèrement inférieure au principe du «un pour un» que nous aurions souhaité, alors je ne comprends pas quel est votre but.

A vous entendre, que ce soit dans le plaidoyer de M. Carasso ou dans celui de Mme Klopmann, apparemment, votre objectif, ce sont les rues piétonnes. Ce que vous oubliez de dire d'ailleurs, vous transmettrez, Madame la présidente, c'est que les rues piétonnes qui seront réalisées, seront, au mieux, légèrement piétonnes, puisque tous les véhicules de secours, les commerçants, les taxis et les riverains y auront toujours accès. Cela, vous oubliez évidemment de nous le préciser. C'est au mieux les rues piétonnes que vous aurez et ce sont les rues que nous vous proposons, puisque nous concevons, effectivement, que le trafic pendulaire doit rester hors des quartiers, et plutôt se concentrer sur les axes.

Ce faisant, il faut bien concevoir que ce trafic de transit va quand même aboutir quelque part. Et dans l'attente d'une traversée hypothétique de la rade, il faut que ces véhicules puissent se garer, et non pas tourner autour de la ville. Voilà où nous en sommes. Les enjeux sont clairs: alléger une partie du trafic pour que les voitures évitent de tourner dans les rues que vous voulez protéger. C'est d'ailleurs un très bon exemple dans la stratégie de piétonnisation, puisqu'il y a une multitude de véhicules qui, après avoir atteint le centre-ville, s'enfilent dans les petites rues perpendiculaires, entre la rue du Rhône et les Rues-Basses.

Pour éviter ce type de trafic, on piétonnise et on canalise dans un parking en sous-sol. En outre, cela permet de réaménager cette place Pierre-Fatio qui est une honte pour Genève en termes d'aménagement d'un centre-ville. Voilà où nous en sommes. Vous avez les clés en mains – c'est le cas de le dire – pour réaliser enfin un aménagement de qualité, un aménagement urbain au centre-ville, en sous-sol. Finalement, si vous ne voulez pas, nous repartirons dans une logique où nous ne ferons rien en termes de mobilité ou d'aménagement en ville de Genève. Ce serait bien dommage, mais vous en porterez la responsabilité.

M. Pierre Rumo (EàG). Comme vous l'avez dit en début de débat, Madame la présidente, ce troisième débat ne porte que sur la proposition PR-787 du Conseil administratif relative aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la stratégie de piétonnisation en ville de Genève. En commission de l'aménagement, on a remplacé le terme «stratégie de piétonnisation» par celui de «piétonnisation» tout seul. Même si ce troisième

débat ne devrait pas porter sur le parking des Clés-de-Rive, nous devons quand même en parler un peu.

Notre parti, Ensemble à gauche, est opposé à la création de ce parking, car nous estimons qu'il y a suffisamment de parkings dans la région. Nous sommes encore plus opposés, évidemment, à l'agrandissement du parking du Mont-Blanc. Le parking de Genève-Plage permet aux gens de venir au centre-ville, notamment dans le quartier de Rive. D'autre part, nous sommes favorables à la création d'un parking à la place du Pré-l'Evêque. Il est vrai que ce parking-ci pose quelques problèmes géologiques, mais si les études indiquent qu'il est possible de construire un tel parking à cet endroit, alors nous y sommes très favorables, d'autant plus qu'il devrait surtout avantager les habitants de ce quartier des Eaux-Vives qui, actuellement, manquent cruellement de places.

Concernant la piétonnisation en ville de Genève, peu de préopinants ont rappelé que trois quartiers sont concernés par ces crédits d'étude. Il y a le centre-ville – Cité-Rive – qui devrait être amélioré pour qu'il y ait plus de convivialité, en relation avec l'amélioration des transports publics, notamment des TPG. D'autre part, il y a le quartier de Saint-Gervais. Lors de cette session, demain encore, ou peut-être lors de la prochaine session de juin, nous devrions évoquer et même voter l'aménagement de la place Simon-Goulart. Il s'agit là d'une partie importante du quartier de Saint-Gervais qui devrait être améliorée…

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M. Pierre Rumo. C'est vrai, c'est si court? Il y a donc le quartier de Saint-Gervais jusqu'au quai des Bergues et la place Saint-Gervais, et le quartier des Pâquis est également concerné par ces crédits d'étude. Nous voterons le projet tel qu'il est sorti de la commission de l'aménagement, sans les amendements proposés par le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien.

M. Claude Jeanneret (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vais pas reprendre le détail de tout ce qui a été dit – on n'est pas en train de faire un projet – mais j'aimerais quand même dire que le Mouvement citoyens genevois est soucieux de la qualité de vie des citoyens. Il est également soucieux de l'activité qui se développe en ville, et qui s'y déploie régulièrement. Une ville morte devient une ville dangereuse, peu vivable, même pour les habitants. On le voit sur certains tronçons de notre centre-ville, entre la Cité et le Molard: je défie les dames présentes ce soir de défiler à minuit sans avoir peur. Je crois donc qu'il faut qu'une ville vive.

Les zones piétonnes, c'est quelque chose d'extraordinaire dans un centre-ville, mais pour autant qu'elles soient facilement accessibles. Et je pense que là, le Mouvement citoyens genevois ne suivra pas la majorité de la commission, car, pour notre part, nous souhaitons des grands parkings en ville. Il nous faut éviter que les voitures qui arrivent au centre-ville, et qui transportent tous ceux qui ont envie de vivre dans notre ville, ne stationnent dans la ville et ne l'envahissent. Ce ne sont pas les voitures qui doivent venir en ville, mais les conducteurs et leurs passagers. Ces voitures, il faut que nous puissions les mettre en stationnement en ville. Le seul endroit où elles ne gênent pas, c'est en sous-sol. Nous devons profiter de pouvoir faire des grands parkings en sous-sol avec des accès facilités au centre-ville, avec des accès facilités par des ascenseurs, par des escaliers roulants.

De cette manière, je vous assure que nous aurons une ville qui va revivre pleinement. Si vous vous souvenez de la ville dans des périodes qui, dans le temps, étaient des hautes périodes d'activité, je parle des fins de semaine, eh bien, actuellement, les gens préfèrent prendre leur voiture, aller faire les super magasins situés à l'extérieur de la ville, dans les vertes campagnes, si ce n'est pas à l'étranger. Les commerçants commencent à disparaître, comme en Vieille-Ville. Il y a là encore quelques bistrots, quelques magasins d'art, de meubles et puis, pour le reste, il n'y a plus rien, et ce n'est pas avec cela qu'on fait la ville. Une ville, une cité et de la joie de vivre!

Mesdames et Messieurs, je vous en conjure, suivez cette idée, mettez un maximum de parkings pour éviter que les voitures ne roulent en ville, pour que les gens puissent accéder à la ville et vivre en ville.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, voilà un débat qui tourne autour de la voiture, des piétons, de la circulation, des magasins, des parkings, et c'est bien! Pour nous, les choses sont claires. Aujourd'hui, il n'est pas possible de ne rester qu'à l'extérieur d'un endroit. Il faut donner la possibilité aux gens de venir en ville. Pourquoi? Vous avez parlé d'aspirateur à voitures. Alors, l'aspirateur, c'est quoi? C'est une machine qui ramasse, et puis qui se vide. Ce qui sort de cet aspirateur, ce sont les gens qui viendront en ville, manger, se promener, visiter et faire vivre la ville.

Nous ne sommes pas du tout opposés aux zones piétonnes, et nous n'opposons pas non plus celles-ci aux cyclistes, aux voitures, à ces choses-là. Nous ne sommes pas opposés à une zone piétonne qui soit agréable, car nous avons tous envie que le centre-ville soit agréable. Mais pour qu'il soit agréable, il ne faut pas qu'il soit sclérosé. Il faut simplement que les gens qui y viennent puissent s'y installer correctement dans des parkings en sous-sol. Il en va également du respect du libre choix du mode de transport, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises.

Nous ne voterons donc pas cette proposition du Conseil administratif si nous n'avons pas l'assurance que le parking des Clés-de-Rive se construira, ce que nous souhaitions, et ce qui avait d'ailleurs été souhaité par le magistrat au départ.

Mme Danièle Magnin (MCG). Chers collègues, je voudrais vous signaler l'existence dans d'autres villes, pas très éloignées de chez nous, d'immenses parkings souterrains qui, effectivement, permettent de grandes zones piétonnes. Je pense en particulier à Bordeaux ou à Montpellier, où on peut faire son shopping en toute tranquillité, après avoir mis sa voiture en sous-sol. Ainsi, on n'est pas obligé de laisser sa voiture à l'extérieur, car vous savez très bien que, lorsqu'on voyage, si on doit laisser sa voiture à l'extérieur de la ville, on n'y entre pas, on n'y va tout simplement pas. On passe son chemin et on va dans un endroit où les personnes sont plus accueillantes.

Je voudrais aussi vous dire que, lorsque nous avons des invités qui viennent de France, d'Allemagne ou des pays environnants, il n'y a pas moyen de mettre leur voiture quelque part. Ils ne peuvent pas se garer dans un parking qui leur coûtera 40 francs par jour, par exemple au parking du Mont-Blanc. Ils ne peuvent pas avoir de macaron, ou alors pour une durée limitée et non renouvelable, et qu'on obtient seulement au bout d'un certain temps. On nous prive tout simplement de la visite des membres de notre famille ou de celle de nos amis qui habitent à l'extérieur de Genève, qui ne peuvent plus venir autrement que par transports publics.

Je voudrais aussi dire que les Verts, toujours dans leur dogme, certains qu'une voiture, parce qu'elle est automobile, sera polluante et bruyante, affirment même en commission que, même lorsque les voitures ne pollueront plus et ne seront plus bruyantes, ils n'en voudront toujours pas parce qu'une voiture, ce n'est pas beau! Alors là, c'est une question de goût, mais de là à empêcher que l'on pénètre dans notre ville, ou que chacun puisse se déplacer comme il le souhaite, il y a un grand pas que je ne suis pas du tout prête à franchir.

Et je voudrais encore vous donner une image. La ville de Genève, si on doit rester à l'extérieur pour n'y pénétrer que par des transports publics, me fait penser à un zoo où, finalement, les gens pourraient venir voir comment c'est, un peu de loin, et repartir très vite dans des voitures ou des bus qui les emmèneraient à l'extérieur.

Et je voudrais encore dire à mes collègues que nous ne devons pas nous tromper. Ce n'est pas parce que le Conseil administratif nous donnerait, aujourd'hui, des assurances selon lesquelles nous aurions des parkings plus tard que nous pouvons nous imaginer que nous les aurons. Il faut être extrêmement méfiants et prudents. Ne nous trompons pas! Pour le moment, il y a une opposition, et puis

ensuite, même si on nous faisait des promesses, vous savez ce que sont les promesses… Les belles promesses rendent les fous joyeux. J'ai dit.

M. Michel Chevrolet (DC). Aujourd'hui, depuis près de vingt ans, Mesdames et Messieurs, nous avons l'opportunité de changer peut-être les choses, de donner l'occasion aux Genevois de vivre une vie meilleure pour les piétons, les utilisateurs de véhicules et les cyclistes. Enfin une ville qui sente meilleur. Meilleur également pour la vie politique genevoise! Nous avons compris depuis longtemps qu'à Zurich on avait réussi à passer des accords historiques. Aujourd'hui, Zurich est un exemple en matière de transports publics, de réalisation et de construction de pistes cyclables.

Mais force est de constater qu'à Genève nous n'y sommes pas parvenus parce que Genève reste et demeure la ville où on ne circule pas, où on circule mal, et où les habitants ne trouvent pas de places de parking. Il n'y a qu'à se rendre aux Eaux-Vives; il n'y a qu'à aller à la Jonction ou même à Saint-Jean, lorsque vous êtes invités à déjeuner ou à dîner. Vous ne trouvez pas de places de parc. Alors qu'on nous dise, ce soir, que nous sommes la ville qui compte le plus de places de parking, moi, cela me fait doucement rire!

J'avais prévu de parler de la motion d'ordre que j'ai déposée, mais j'avais quand même envie de rebondir sur quelques arguments de mes préopinants. Aujourd'hui, nous ne réussirons peut-être pas, Mesdames et Messieurs, à nous mettre d'accord. Mais il faudra bien qu'un jour nous tirions les conclusions à propos de la qualité de vie de nos citoyens, et je pense notamment à ceux qui défendent les classes moyennes, parce que les classes moyennes, les familles, ce sont celles qui ont le plus besoin, aujourd'hui, de leurs véhicules. Et nous oublions parfois de dire que ce sont les classes moyennes que, vous-mêmes, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous faites cruellement souffrir, aujourd'hui! (*Remarques*.)

Mais oui, c'est la réalité, parce qu'on l'entend dans la rue, auprès des chauffeurs de taxi. Aujourd'hui, c'est la classe moyenne qui souffre de cet état de fait. Alors, oui, M. Carasso nous l'a dit tout à l'heure, dans sa bienveillance, et nous reconnaissons volontiers que le Parti socialiste a voté le crédit d'étude en faveur de ce fameux parking, mais nous constatons simplement que le Parti socialiste a définitivement enterré ce parking!

Aujourd'hui, M. Pagani n'est pas en mesure d'installer son système de Vélib', parce qu'il ne trouve pas les emplacements en surface! A Londres, d'ailleurs, on a supprimé des places de parc pour y installer des zones entières de Vélib'. Eh bien, M. Pagani est toujours à la recherche de vingt-deux sites pour y installer ces Vélib'. Alors, malheureusement, il ne les trouve pas, mais c'est parce qu'il

n'y a pas suffisamment de places de parc à supprimer! Il n'y en a, en fait, plus beaucoup!

Mesdames et Messieurs, je souhaiterais qu'une fois dans ce Conseil municipal nous puissions simplement nous rendre compte que nous n'avons pas réussi, ni la gauche ni la droite, l'exercice qui aurait consisté à améliorer la circulation dans notre ville, non pas seulement parce que notre Ville de Genève n'a pas, à elle seule, les moyens de résoudre toutes les problématiques: on sait qu'il faut travailler avec la Direction générale de la mobilité, le Canton, les communes. Il ne faut donc pas…

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M. Michel Chevrolet. …prétendre que la Ville de Genève est seule responsable de cet état de fait. Mais lorsque nous aurons le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), lorsque nous aurons une traversée de la rade… (*remarques*) …lorsque nous aurons une amélioration constante des transports publics, et non pas un doublement, voire un triplement des scooters, puisque le blocage en ville de Genève n'a pas amené beaucoup plus de vélos, il a amené le triplement des immatriculations de scooters – et c'est cela, aujourd'hui, l'échec de la politique de la gauche de cet hémicycle…

La présidente. Votre temps de parole est terminé.

M. Michel Chevrolet. Madame la présidente, j'espère que nous arriverons ce soir à changer la face de l'histoire de notre parlement en votant la création de ce parking pour enfin avoir un accord négocié, et nous saurons nous en souvenir.

M. Soli Pardo (MCG). Chers collègues, je vais vous faire deux révélations. Premièrement, Genève n'est pas Disneyland. Nous ne pouvons donc pas concevoir une sorte de havre artificiel avec du stuc et des aménagements totalement factices dans lesquels les gens se promèneraient dans des petits trains qui font de la fumée et qui seraient conduits par Donald ou Pluto. Il n'y a pas de ville au monde dont le réseau de transports publics est développé qui n'ait pas les parkings nécessaires pour ce réseau. Il n'y a pas de rues piétonnes au monde dans lesquelles les piétons ne peuvent être des automobilistes qui n'aient pu garer leurs voitures.

Voulons-nous être l'exception unique – Disneyland – une ville pour bisounours où rien ne se passe à part des gens qui ne viennent pas? Songez maintenant aux commerçants – deuxième révélation – songez à la classe moyenne, dont nous parlions tout à l'heure, à cette femme qui veut aller acheter quatre boîtes de *pampers* dans une rue piétonne… (*remarques*) …et on se plaint, il faut être cohérents! On se plaint, et M. Pagani est le premier à se plaindre de l'absence ou de la désertification des petits commerces dans certains quartiers. Pourquoi y a-t-il cette désertification? Parce que les gens ne peuvent plus y aller en voiture! Prenez la rue des Etuves. Il est impossible de l'approcher à moins de 400 ou 500 mètres en voiture. C'est pour cela qu'il n'y a plus de commerçants!

Il faut donc être réaliste. Si nous voulons que le commerce de proximité perdure – comme on le répète allègrement dans une langue de bois extraordinaire – il faut des parkings pour que les gens puissent acheter dans ces commerces puis transporter ce qu'ils achètent, que ce soient des *pampers* ou d'autres objets. (*Applaudissements*.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Il est vrai qu'aujourd'hui, en Ville de Genève, on a un peu perdu la raison. J'ai été très choqué par les propos tenus par Mme Klopmann en début de séance, vous lui transmettrez, Madame la présidente. On ne peut pas demander une restriction – puisque, finalement, c'est de cela qu'il s'agit – une restriction de vie, de possibilités de circuler, d'accueillir des gens de l'extérieur, ou de l'intérieur, ou simplement de l'extérieur de notre canton, sans aller au bout de sa réflexion. Or, vous vous gardez bien d'y aller en disant que, finalement, vous êtes contre l'apport de ces étrangers, de ces confédérés. Cela, vous n'osez pas le dire, mais peut-être que vous le pensez! (*Remarques*.)

Et puis, à travers cela, on pénalise les classes moyennes, les commerçants, et j'en veux pour preuve ce qui se passe à la Jonction. M. le conseiller administratif habite ce quartier; il voit les dégâts qui y sont faits, aujourd'hui. Il voit comment les commerçants souffrent – j'espère qu'il le voit – et comment ils vont bientôt disparaître, d'abord avec les travaux qui durent. Quand on a terminé de faire les trous et qu'on a goudronné, on rouvre. Et quand on a terminé les travaux et qu'on goudronne à nouveau, on rouvre; et puis quand on a terminé, on entend qu'on va ouvrir à nouveau pour changer un nouveau collecteur. C'est un exemple parmi d'autres, mais je le vis tous les jours.

A la rue du Stand, on met les trams. Au boulevard Saint-Georges, il y a 200 bus dans un sens, 200 dans l'autre, tous les jours, et maintenant, au boulevard Carl-Vogt, on installe les trolleybus dans les deux sens. Il n'y a plus de place pour une quelconque circulation! Il n'y a plus de place pour une quelconque activité économique: les commerçants, ils meurent, ils disparaissent, ils voient leur

chiffre d'affaires diminuer de moitié. Eh bien, si c'est cela qu'on veut pour la ville de Genève, c'est triste!

Je crois que nous avons la possibilité de faire autrement. Ailleurs, on fait autrement! On a des transports publics qui fonctionnent et des zones piétonnes magnifiques. A Genève, finalement, nous n'avons rien! Mais on empêche aussi les gens d'accéder à la ville! Faisons des parkings! Les gens s'y parqueront; ils cacheront leurs voitures en sous-sol, on ne les verra pas, et on donnera l'espace de surface aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics. Nous aurons résolu une grande partie des problèmes.

Aujourd'hui, on fait l'inverse, ou on ne fait pas l'inverse, on ne va que dans un sens! On empêche les voitures de venir, on ne fait pas de parkings, mais on attribue tout le domaine public aux piétons, aux vélos et aux transports publics, ce qui est bien, mais il faut une compensation de l'autre côté. Or, tous les jours, à la Jonction comme ailleurs, on supprime de nouvelles places de parc, sans concertation, sans discussion, sans compensation, en disant qu'on verra plus tard et qu'on vous fera un beau quartier. Mais c'est du bidon; c'est seulement de belles paroles pour ceux qui y croient!

A Genève, nous avons raté des occasions. Aujourd'hui, nous sommes obligés d'installer des transports publics, et je suis pour. Mais, il y a plus de trente ans, lorsque nous avons installé la gaine technique dans les Rues-Basses, nous avons raté le virage de peut-être créer des transports publics souterrains. A l'époque, ce débat a été évacué. C'était une erreur! Aujourd'hui, nous en payons le prix! Nous avons des transports publics en surface qui prennent la place aux autres. Il n'y a pas de miracle, on ne peut pousser ni les rues ni les immeubles. C'est la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois soutiendra les amendements.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me permets de revenir sur les affirmations de mon collègue Pierre Rumo – vous lui transmettrez, Madame la présidente – selon lesquelles les places de parking auraient augmenté en ville de Genève. C'est statistiquement faux. La population a augmenté mais les places de parking, elles, ont diminué.

Concernant maintenant la question de savoir s'il s'agit d'un parking pour habitants ou d'un parking commercial, des places pour habitants sont prévues dans le parking des Clés-de-Rive. Or, si vous défendiez les places pour habitants, cela se saurait. Je vous rappelle que le parking de Pré-l'Evêque a été voté, et qu'il est dans une pile, quelque part, chez votre magistrat. Je suis curieux de savoir si vous allez vous acharner et vous affairer, avec nous, pendant les quatre prochaines années, à faire ressortir ce dossier des tiroirs de votre magistrat pour que le parking de Pré-l'Evêque soit enfin construit. J'en serais le premier réjoui.

Sur le fond, de nouveau, il n'y a pas de bonne solution. Ce sera un compromis quoi qu'il en soit. Si ce soir vous voulez rester dogmatiques, restez-le, mais vous assumerez, pendant les cent prochaines années, la mobilité quasi à néant de la ville de Genève!

Mme Brigitte Studer (EàG). Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers. Je voudrais juste revenir sur le travail qu'implique la réalisation de zones piétonnes. En effet, il s'agit de projets qui concernent des quartiers particulièrement denses, avec beaucoup d'habitants. Les projets en discussion, le choix des rues ont été élaborés pendant de longues années; c'est un travail fait par les associations de quartier, en collaboration avec la Ville. C'est pour assurer plus de sécurité, par exemple, aux Pâquis, autour des écoles. C'est aussi pour améliorer la qualité de vie par rapport à la pollution de l'air dans un quartier où le trafic traversant est particulièrement important.

Il nous semble ainsi totalement inadéquat de lier un projet de zone piétonne à la construction d'un parking. Nous ne pouvons pas mettre ces deux choses ensemble. (*Applaudissements*.)

Mme Sarah Klopmann (Ve). Je ne répondrai pas aux attaques complètement minables dont j'ai été l'objet de la part de M. Sormanni – nous ne partageons aucune idée en commun – et je n'irai pas plus loin à cet égard.

Concernant le quartier des Eaux-Vives, on essaie de faire croire que les Verts ne veulent pas y améliorer la qualité de vie, parce qu'ils ne souhaiteraient pas améliorer les conditions de stationnement de ses habitants. Cette affirmation est mensongère. Ce parking des Clés-de-Rive ne va pas aider les habitants des Eaux-Vives à se garer! Concrètement, quelle incidence ce parking aura-t-il sur le quartier des Eaux-Vives? Nous parlons de voitures qui traverseront ce quartier pour aller se garer à Rive. Ce parking sera majoritairement destiné aux visiteurs, et les places réservées aux habitants ne seront pas des places habitants bon marché, comme celles que nous souhaitons voir se créer. En aucun cas, ce parking n'améliorera la qualité de vie des habitants des Eaux-Vives, bien au contraire!

Je m'amuse aussi d'entendre rabâcher l'argument de la complémentarité des transports. La complémentarité des transports, cela veut dire que chaque personne peut choisir de quelle façon elle se déplace avec les mêmes avantages, et surtout, le même droit à la sécurité. Or, pour le moment, ce que l'on constate, c'est que des tas de cyclistes ne peuvent pas se déplacer en ville, parce qu'ils ont peur. Peur de quoi? Peur de se faire shooter! Ce n'est pas normal.

Ce que l'on constate aussi, c'est que nous avons des rues de deux, trois, quatre ou cinq voies pour les voitures et que, peut-être, de temps en temps, nous avons

la chance d'avoir une bande cyclable. Par conséquent, arrêtez de nous parler de complémentarité des modes de transport, au nom de la défense de la voiture, car c'est faux. Pour l'instant, le seul véhicule qui a vraiment toute puissance dans cette ville, c'est justement la voiture! Cet argument ne nous convient donc pas. (*Exclamations.*)

Le compromis tant plébiscité de Zurich – M. Carasso vous l'a déjà expliqué tout à l'heure – a été une superidée il y a vingt ans dans une ville où il y avait beaucoup moins de places de parking que ce n'est le cas, ici. Je vais vous donner quelques chiffres. On l'a déjà dit, mais la ville de Genève est la ville qui a le plus de places de parking par habitant, par foyer, par hectare et par place de travail. Nous ne manquons donc absolument pas de places de parking en ville!

En outre, le plan directeur de stationnement cantonal dit quand même qu'entre 1990 et 2008 il y a eu 4670 places de parking supplémentaires, ce qui représente 11,8% en mètres carrés de places utilisées pour garer des voitures qui ne bougent pas. Cela, ce n'est pas normal! Le Canton n'étant pas tout à fait à gauche, on ne peut pas nous accuser d'avoir interprété ces chiffres pour nous avantager. Pendant ce même laps de temps, nous constatons également que le nombre de ménages sans voitures est passé de 27% à 36,1%. C'est pourquoi, il faut juste arrêter de dire qu'on construit des parkings pour les habitants, car ce n'est pas vrai. Les habitants n'ont pas besoin de nouvelles places de parking! Les habitants ont besoin qu'on leur donne les places de parking qui sont actuellement utilisées par d'autres personnes, ou pas utilisées, ou trop chères.

Pour conclure, je rappellerai que notre ville est toute petite et que si l'on met des P+R aux abords de la ville, cela reviendra exactement au même que ce qui se passe dans d'autres grandes villes dont les parkings – qu'on nous mentionne sans arrêt – permettent aux gens de venir aux abords de la ville, pour ensuite se balader dans les zones piétonnes. Notre ville, elle, est minuscule. On la traverse en vélo en moins de vingt minutes, de part en part. Par conséquent, si on met des P+R en périphérie – ce que nous plébiscitons et ce que nous demandons sans arrêt – la solution sera toute trouvée. C'est pourquoi, nous resterons sur nos positions, malgré les arguments qui ont été avancés.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens pour essayer de faire redescendre ce débat à des considérations concrètes – si j'ose dire – au ras du bitume. Je crois qu'il faut que les gens redescendent de leur positionnement idéologique sur cette question.

J'aimerais vous rappeler qu'il y a quatre ans j'étais intervenu dans cette enceinte pour dire que 45 de nos rues dépassaient les normes d'alarme, en termes

de bruit et de pollution atmosphérique. Ces 45 rues, Mesdames et Messieurs, dépassent toujours ces normes d'alarme. En 2008, le Conseil fédéral, c'est-à-dire la droite majoritaire dans ce pays, nous a ordonné d'assainir ces rues avant 2018. Si nous ne le faisons pas, nous serons condamnés, nous, collectivités publiques, à mettre des vitrages isolants sur tous les immeubles qui donnent sur ces rues, et j'aime autant vous dire que la facture sera salée. Nous avons déjà fait des évaluations pour voir quel serait l'ordre de grandeur. Cela se chiffre par centaines de millions de francs, Mesdames et Messieurs.

En outre, nous avons déjà essayé de mettre en place du revêtement phono-absorbant, et cela marche! Vous parliez du quartier de la Jonction; je vous invite à aller voir le boulevard Carl-Vogt ou la rue des Bains. Nous avons abaissé le niveau sonore de six décibels. C'est logarithmique: on voit tout de suite la différence au niveau du bruit, malheureusement pas au niveau de la pollution atmosphérique. La motorisation des voitures reste toujours un problème important et grave. Dans ces 45 rues, si nous avions le respect sanitaire de notre population, nous devrions évacuer la majorité des personnes âgées et des enfants en bas âge. Malheureusement, nous n'en sommes pas à ce point-là.

Nous avons aussi changé les lampadaires et, grâce à vous, en une année, nous avons amélioré la sécurité, puisque c'est de cela qu'il était question. Nous avons doublé la luminosité tout en réduisant la facture électrique de notre municipalité.

Et nous allons continuer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux… Enfin, nous allions continuer, puisque le Conseil administratif avait élaboré, avec les uns et les autres, un compromis historique – M. Carasso – dans le genre de Zurich pour avoir à la fois des zones piétonnes – parce qu'on ne passera pas à côté de ces zones – des parkings d'échange – quand j'étais député, nous avions mis en place cette politique, et tout le monde s'en félicite – et faire construire ce parking. Nous avons réuni tous les protagonistes, le TCS, les associations d'habitants mais, malheureusement, nous nous sommes bien vite rendu compte, au-delà des premières prises de position et des bonnes intentions, que les gens se mettaient dans des coins de la salle, derrière des postes de mitrailleuses… Le débat de ce soir en est le reflet. Personne ne s'entendra sur cette affaire.

Alors, concrètement, comment cela va-t-il se passer? Vous allez voter le crédit d'étude – je vous en remercie – mais, en même temps, celui-ci ne sera débloqué que si une autorisation de construire le parking est délivrée. Or, le Conseil administratif a voté le refus de cette autorisation de construire. Je vous l'avais annoncé il y a deux semaines, mais je le redis pour les nouveaux. Par conséquent, rien ne se fera, comme d'ailleurs pour le parking habitants de Pré-l'Evêque. Cela aussi est une réalité dont il faut vous inspirer, Mesdames et Messieurs. Ce parking-ci, tout le monde veut le faire. Vous savez qu'aujourd'hui une place de parking coûte 80 000 francs la place. Cela devient plus cher qu'une PPE, que tout le monde,

aujourd'hui, se targue de réaliser pour ne pas offrir de logements bon marché à la population. C'est la réalité. C'est incontournable.

J'ai donc repris mon bâton de pèlerin, et je vous invite à écouter ce que j'ai à dire, car c'est un scoop. Nous avons été sollicités pour changer l'affectation, sous l'ancien cinéma des Grottes, de 50 places de parking appartenant à la Fondation FMB – la Fédération des métiers du bâtiment – qui voulait les transformer en entrepôt. Nous nous sommes rendu compte que c'était complètement stupide, puisque par ailleurs nous allions construire des places de parking à l'extérieur, sous le domaine public.

Nous nous sommes donc mis autour d'une table. Nous avons imaginé créer des zones bleues spéciales – mais on va les appeler zones bleues Pagani ou zones bleues n'importe quoi… Toujours est-il que ces 50 places seront effectivement mises à disposition de la population, en zone bleue spéciale, au prix de 30 centimes de l'heure, pour les habitants. Pour les visiteurs, qui n'auront pas de macaron, ce tarif sera valable pendant 90 minutes, puis il passera à 40 francs de l'heure. Ce seront donc aussi des zones blanches qui seront offertes dans les parkings privés.

Il s'agit d'un nouveau compromis que nous vous proposons. Je suis persuadé que dans les parkings privés comme dans les parkings de la Ville de Genève, ou ceux de l'Etat – je pense au parking David-Dufour, à la Jonction, où les cinquième et sixième étages sont vides vingt-quatre heures sur vingt-quatre – nous pouvons mettre ces zones spéciales à disposition de la population. C'est pourquoi je vous propose de sortir de ce débat par le haut – puisque, visiblement, personne ne se mettra d'accord sur le parking des Clés-de-Rive – plutôt que de vous écharper par des batailles d'arrière-garde.

M. Jean-Marc Froidevaux (LR). Il est difficile d'intervenir après le magistrat qui nous a parlé de choses qui n'ont pas grand-chose à voir avec notre débat. Dans un premier temps, j'aimerais quand même souligner le double langage concernant le parking habitants de Pré-l'Evêque, parce que, si aujourd'hui l'ensemble de la gauche le soutient, c'est que l'entier de ce Conseil municipal l'a soutenu, à l'exception des Verts, à mon souvenir, qui, au contraire, étaient raisonnablement menaçants à l'égard de ce parking qu'ils estimaient inutile, mais dont, aujourd'hui, ils revendiquent la construction.

De la même manière, quoiqu'il soit mandaté pour réaliser ce parking, le magistrat nous dit qu'il n'entend pas le construire, évoquant des motifs financiers, fondés ou non, nous n'en savons rien… il nous donne un prix. Il est évident que ce prix paraît assez peu compatible avec la zone et avec la construction d'un parking de cette nature qui ne requiert pas ce tarif-là. Par contre, il y a urgence de le réaliser, ce qui a même été souligné par ceux qui s'y sont opposés à l'époque.

Et nous avons de la part du magistrat une opposition qui est raisonnablement forte. Nous entendions tout à l'heure un représentant du Parti libéral-radical indiquer que ce projet était bloqué par on ne sait très bien quoi. Nous savons maintenant pourquoi ce dossier est bloqué. Il est bloqué par la volonté du magistrat qui n'entend pas réaliser de parking habitants. C'est aussi simple que cela, et c'est un triste message.

En outre, on nous a dit que le fait de mêler des zones piétonnières et des parkings était une incongruité. Ayons un peu de bon sens! Nous n'allons pas aller au diable Vauvert; nous ferons seulement référence à la ville la plus proche de Genève – et qui est aussi la plus chère – parce que, en ce qui concerne l'achalandage, le trafic et la qualité de vie, c'est une municipalité idéale et reconnue comme telle: je pense à Carouge. Nous sommes nombreux à profiter de son marché, qui a des charmes incontestables. Nous sommes nombreux à profiter de ses rues commerçantes qui, elles aussi, sont délicieuses. Il n'y a pas de trafic; il y a des commerces de qualité et, surtout, il est aisé de s'y parquer.

Or, il se trouve qu'à Carouge, qui n'est pas une municipalité de droite – et loin s'en faut – on a réussi à marier zones piétonnières, zones d'achalandages, qualité de vie et trafic. Alors, c'est quoi la clé? C'est qu'à l'entrée de chacune des zones piétonnières, il y a un parking. Et quand je parle de l'entrée, je parle des deux entrées, puisque, en général, dans une zone piétonnière, il y a une entrée et une sortie. Là, comme par hasard, de chaque côté, il y a un parking.

Ceci a un double effet: le premier, c'est qu'il n'y a pas lieu de chercher une place de parking. Quand on va à Carouge, on se rend immédiatement au parking qui se situe à proximité de la zone piétonnière qu'on entend parcourir. Il n'y a donc pas de trafic. Il n'y a donc pas de pollution. Il n'y a donc pas de surcharge de bruit. Il y a une qualité de vie pour les habitants. Il y a un bonheur partagé, et il y a le rêve de chacun d'entre nous d'aller habiter à Carouge.

Alors, pourquoi est-ce si compliqué de prendre de bonnes recettes qui, au demeurant, ne sont pas des recettes de droite – je tiens malgré moi à le dire – et qui consistent tout simplement à réaliser les choses comme il convient de les faire, et à ne pas tomber dans cette espèce de phrase absolue: «Il n'y a pas de lien entre un parking et une zone d'achalandage.»? Evidemment qu'il existe un lien, et nous le savons bien, puisque, dans les Rues-Basses, nous avons eu deux commerces importants qui ont fermé boutique. Je pense à Unip et à ABM.

Ce n'est pas totalement innocent que ces deux commerces – des *general stores*, diraient les Américains – aient fermé boutique. Il est évident que, pour survivre, les commerces ont besoin d'un minimum d'achalandage. Il n'y a pas de plus belle zone commerciale dans le canton que les Rues-Basses. C'est absolument évident. Il n'y a pas de zone plus privilégiée pour faire du commerce que les Rues-Basses et, pourtant, le commerce y souffre. Alors, quel est le problème?

De la même manière, nous pouvons nous féliciter d'avoir à Genève le plus grand centre commercial extra muros de Suisse, Balexert. Mais, vu par nous, conseillers municipaux genevois, c'est une honte, car cela veut simplement dire que nous ne sommes pas capables de valoriser l'acte commercial au centre-ville. Et, ce faisant, nous ne valorisons pas la taxe professionnelle, dont nous avons entendu le conseiller administratif vanter la nécessité. Alors, s'il veut des taxes professionnelles, qu'il fasse travailler le commerce et le chiffre d'affaires! Non, au contraire, il le fragilise! Mais dans son discours de magistrature, il disait vouloir le maintien de la taxe professionnelle, contre la loi, contre les objectifs du Conseil d'Etat. C'est un non-sens!

Si nous voulons des actes commerciaux, si nous voulons valoriser les choses, nous devons considérer cette zone d'achalandage comme elle est, avec ses parkings, et la nécessité d'avoir un maximum de personnes qui la fréquentent. Et chaque fois qu'il s'ouvre un commerce important extra muros, nous devons avoir honte. Nous devons avoir honte de l'extension de Balexert. Nous devons avoir honte de la création de Planète-Charmilles. Nous devons avoir honte de chaque zone commerciale que l'on crée en France voisine ou dans le canton de Vaud voisin. Chacune de ces réalisations témoigne de l'échec de notre politique commerciale. C'est la ruine de notre fiscalité, ce n'est pas le soutien de l'emploi, et ce sont des complications en matière de trafic.

C'est la raison pour laquelle ce parking des Clés-de-Rive participe de la nécessité de la mise en œuvre du simple bon sens politique. Il en va de la qualité de nos rencontres. Et, en cela, construire ce parking est cet acte tellement attendu, tellement espéré, qui matérialiserait le retournement d'une politique de blocage en Ville de Genève, politique contre laquelle, apparemment, vous vous arc-boutiez. (*Applaudissements*.)

Mme Mireille Luiset (MCG). Chers collègues, il est important, avant tout, de ne pas oublier que nous construisons la Genève du futur et qu'avec des petits projets restreints, sans vision d'ensemble, nous oublions que les véhicules se transforment aussi, que les voitures hybrides sont silencieuses, ne polluent pratiquement pas, et que ce sont les véhicules du futur.

Genève devrait oser voir grand, mais aussi voir profond: ne pas avoir peur, par exemple, d'enterrer les voitures dans les parkings pour préserver, justement, des surfaces pour les vélos. Actuellement, ceux-ci ont un gros problème pour essayer de survivre en slalomant entre les trams, les bus, et quelques véhicules de livraison. C'est vraiment hyper périlleux! Avec les voies de tram dans tous les sens vers Cornavin, il faut être suicidaire pour pratiquer la mobilité douce.

Je pense donc que Genève devrait oser le futur, avoir des visions cohérentes, d'ensemble, futuristes, des voies de circulation rapides et des places où station-

ner les véhicules… qui ne vont pas disparaître parce que certains ne les aiment pas. La voiture du futur existe; elle est en voie de développement, et nous devons aussi prévoir que ces véhicules ne seront pas polluants, qu'ils seront présents en ville, et que ce n'est pas leur forme qui doit faire qu'on les rejette, ou alors, c'est une forme de racisme.

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, nous avons beaucoup parlé des Eaux-Vives et, comme cela fait un certain temps que j'y habite, j'aimerais faire un petit historique. D'abord, il y a eu les zones blanches. Chacun avait ses habitudes à la OK Corral: j'étais là avant toi! J'étais après toi!… Je recule, je pousse l'autre voiture… Et puis, finalement, nous avons eu les zones bleues qui sont une forme d'amélioration, puisque, finalement, pour un coût de 180 francs par année, vous avez l'équivalent d'une place privée à 280 francs par mois.

Cela dit, comme j'aime bien ma voiture, j'aime bien me garer sur ma place bleue, celle qui est sous un arbre pour que ma voiture ne risque pas d'avoir de la résine, celle qui est plutôt en biais pour qu'on ne risque pas de la cogner. J'aime cette place bleue. Eh bien, voilà, quand je veux atteindre cette place bleue le dimanche, il me faut à peu près 45 minutes pour pouvoir garer ma voiture. (*Remarque de Mme Casares.*) Oui, mais ce qui n'est pas subjectif, pour l'instant, c'est d'écouter les autres! Pour l'instant, c'est moi qui ai la parole, et moi, je vous écoute quand vous l'avez. Donc, s'il vous plaît, ayez la politesse de faire de même, Madame!

Dans mon domaine d'exercice, dans mon travail – le domaine privé – quand je vends un objet, il est totalement illégal de le vendre deux fois. Or, l'été, j'ai la surprise de voir ma place bleue louée à un cafetier. Je suppose que ce n'est pas gratuit. Il s'agit d'un objet de la communauté qui est payé deux fois, une première fois par le citoyen qui cherche à garer sa voiture, et une seconde fois par l'honnête commerçant qui essaie d'exploiter sa terrasse.

Au vu de ces dysfonctionnements, si nous comparons le nombre de macarons émis par rapport au nombre de places en zone bleue disponibles, cela tourne juste à l'escroquerie. C'est pourquoi, effectivement, créer un nouveau parking me semble tout à fait essentiel, car, vu l'évolution, à moins de mettre les voitures sur les toits, nous n'aurons pas beaucoup d'autres solutions!

M. Denis Menoud (MCG). Je rebondis sur l'argumentation de M. Bläsi qui vient de dire que les zones bleues étaient surlouées. Effectivement, l'automobiliste est escroqué dans la mesure où, pour 100 places libres, on en met 300 en location. Cela veut dire que la Ville de Genève – son Conseil administratif – a totalement abdiqué en ce qui concerne la gestion de la circulation en ville.

J'apprécie beaucoup les discours sur la pollution, et tout cela. C'est vrai, personne n'en doute, mais la transformation systématique de la Ville de Genève en zone bleue – Pagani ou non, c'est selon – cela induit forcément les gens à changer de place. Il me faudra d'ailleurs une explication, une exégèse sur le parking bleu Pagani, car je ne sais pas exactement ce que cela veut dire. Cela induit donc une mobilité qui change sans arrêt. Cela induit une pollution permanente. Cela implique aussi des automobilistes aux aguets devant cette horde de cafards rouges qui vous poursuivent de leur hargne et de leur harcèlement financier, alors que nous savons que la vraie justification de leur travail n'est pas du tout une question de sécurité routière, ni même d'aménagement de parking, mais uniquement d'engraissement des caisses de l'Etat. Effectivement, de ce point de vue là, l'automobiliste est arnaqué, et je remercie M. Bläsi d'avoir soulevé ce point.

Je viens d'entendre Mme la Verte – ce n'est pas son vrai nom… (*rires*) …Mme Klopmann, je crois – mais, avec ce sujet des zones piétonnes, on nous a aussi roulés. Je me rappelle qu'à l'époque il y a vingt-quatre ans – vous me direz que je suis un vieux croûton, c'est fort possible – la zone piétonne la plus longue du monde, quasiment, c'était les Rues-Basses, avec son tram. Je vous passe les détails de la gaine technique mais, en fait, dans cette zone piétonne des Rues-Basses, il y a les dangers que représentent les transports publics, les cyclistes qui roulent comme des dingues, etc.

On nous a fait le même coup avec la gare, la place de la gare Cornavin. Voilà un échec patent de l'urbanisme dans lequel nous vivons! Prenons la place Bel-Air, cette horreur, ce chancre pensé par des technocrates sans âme! Voilà ce qu'on nous propose. Ce n'est même pas convivial! Je ne vous parle pas des parkings, car il n'y en aura pas. Le pont de Bel-Air? Il a fallu trois ans pour le construire, alors que M. Bouygues est capable de faire une autoroute en six mois! Cela témoigne, à nouveau, de la mauvaise gouvernance de la Ville de Genève, de son abdication devant les technocrates et de son abdication intellectuelle devant la pensée correcte, à savoir que la voiture, c'est intrinsèquement mauvais. Ce n'est pas vrai, la voiture est un outil de déplacement utile pour tout le monde. Tout le monde le sait, et moi, bien que j'aie été un écologiste, je l'ai toujours défendue.

Ceci dit, pourquoi, aujourd'hui, se focalise-t-on sur les parkings? Parce que, justement, nous avons été interdits de l'espace public. C'est scandaleux!… (*Brouhaha*.)

La présidente. Je vous prie de faire silence et d'écouter l'orateur!

M. Denis Menoud. Madame la présidente, nous avons l'habitude des brouhahas. Cela dit, je m'adresserai maintenant au Conseil administratif… Il n'est pas

là, bien entendu! Il viendra nous vendre sa cuisine une autre fois… mais nous avons l'habitude de l'éternel mépris dont nous faisons l'objet, nous, la vile piétaille municipale… Cela dit, on peut penser qu'il y a une guerre idéologique derrière un parking, mais nous ne parlons pas que d'un parking! Revenons sur ces projets qu'on nous propose de bétonner: la rue Chaponnière, le square de Chantepoulet. Pourquoi toujours la même chose? Vous pourriez mettre des dealers, ou encore des projecteurs, ou encore autre chose… Personnellement, je refuse la dictature au nom des Transports publics genevois. Tout le monde a le droit de voyager en moto, en vélo, en rollers ou en ce qu'on veut. Je ne vois pas pourquoi nous acceptons tout et n'importe quoi en ce qui concerne les Transports publics genevois, et cela de manière permanente…

La présidente. Il vous reste trente secondes!

M. Denis Menoud. Ainsi, le crédit que nous avons voté tout à l'heure avec son renvoi en commission. Je suis désolé, mais il y a des gens qui n'aiment pas leurs Transports publics genevois pour des raisons x, y ou z. Cette pensée dogmatique et stalinienne sur l'environnement, nous n'en voulons plus! Et si la guerre des transports est rallumée, c'est parce que vous l'avez rallumée, malheureusement, car vous avez perdu tout sens des proportions! (*Applaudissements*.)

La présidente. Le vote nominal est demandé. Je vais maintenant mettre aux voix les amendements qui ont été traités en commission.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement socialiste visant à supprimer le terme «stratégie» à l'article premier est accepté par 38 oui contre 37 non.

Ont voté oui (38):

M. Olivier Baud (EàG), Mme Olga Baranova (S), M. Luc Broch (S), Mme Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), Mme Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), Mme Laurence Fehlmann Rielle (S), Mme Vera Figurek (EàG), Mme Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), Mme Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), Mme Silvia Machado (S), Mme Anne Moratti Jung (Ve), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Aurélie Seguin (S), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine

Sumi (S), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Julide Turgut (Ve), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (37):

Mme Fabienne Aubry Conne (LR), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Thomas Boyer (LR), M. Simon Brandt (LR), Mme Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), Mme Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (LR), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), Mme Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), Mme Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), Mme Mireille Luiset (MCG). Mme Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Antoine Salamin (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Antoine Bösch (UDC), M. Yves Nidegger (UDC), Mme Salika Wenger (EàG).

Présidence:

Mme Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de l'Entente concernant le parking des Clés-de-Rive est accepté par 39 oui contre 37 non.

Ont voté oui (39):

Mme Fabienne Aubry Conne (LR), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Thomas Boyer (LR), M. Simon Brandt (LR), Mme Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), Mme Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (LR), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Oli-

vier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), Mme Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), Mme Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), Mme Mireille Luiset (MCG), Mme Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Antoine Salamin (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), Mme Salika Wenger (EàG).

Ont voté non (37):

M. Olivier Baud (EàG), Mme Olga Baranova (S), M. Luc Broch (S), Mme Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), Mme Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), Mme Laurence Fehlmann Rielle (S), Mme Vera Figurek (EàG), Mme Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), Mme Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), Mme Silvia Machado (S), Mme Anne Moratti Jung (Ve), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Annina Pfund (S), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Aurélie Seguin (S), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Julide Turgut (Ve), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Antoine Bösch (UDC), M. Yves Nidegger (UDC).

Présidence:

Mme Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération amendée est acceptée par 37 oui contre 28 non (11 abstentions).

Ont voté oui (37):

Mme Fabienne Aubry Conne (LR), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Thomas Boyer (LR),

M. Simon Brandt (LR), Mme Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), Mme Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (LR), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), Mme Sophie Courvoisier (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), Mme Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), Mme Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), Mme Mireille Luiset (MCG), Mme Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Antoine Salamin (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Ont voté non (28):

M. Olivier Baud (EàG), Mme Olga Baranova (S), M. Luc Broch (S), M. Grégoire Carasso (S), Mme Maria Casares (EàG), Mme Laurence Fehlmann Rielle (S), Mme Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), Mme Silvia Machado (S), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), Mme Aurélie Seguin (S), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), Mme Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (11):

Mme Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Julien Cart (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), Mme Fabienne Fischer (Ve), Mme Sarah Klopmann (Ve), Mme Anne Moratti Jung (Ve), Mme Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), Mme Julide Turgut (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Antoine Bösch (UDC), M. Yves Nidegger (UDC).

Présidence:

Mme Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la piétonnisation en ville de Genève. Ce crédit ne sera ouvert qu'une fois l'autorisation de construire le parking des Clés-de-Rive délivrée et définitive.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 335 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Cette séance est maintenant close. Nous nous retrouverons demain à 17 h. Je rappelle que la séance du bureau et des chefs de groupe se tiendra à 12 h 15.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 146

2. Communications du bureau du Conseil municipal 146

3. Questions orales 146

4. Rapport du Conseil administratif sur la validité et la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» (IN-4). 146

5. Projet d'arrêté du 17 mai 2011 de Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Alexandra Rys, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, MM. Georges Queloz et Jacques Hämmerli: «Jetons de présence et indemnités 2011-2015» (PA-128). Troisième débat 154

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 avril 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 335 000 francs destiné aux études d'aménagement et de circulation des rues concernées par la première étape de la «stratégie de piétonnisation» en ville de Genève (PR-787 A/B). Troisième débat. 178

7. Propositions des conseillers municipaux 210

8. Interpellations 211

9. Questions écrites 211

La mémorialiste:
Marguerite Conus